

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 9 décembre 2004, 19 h
Sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs
3800, rue Bossuet
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2004	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	3
REPRISE DE LA SÉANCE	7
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
GILLES BEAUDRY.....	12
CARLA OLIVEIRA	25
CHANTAL LEBLANC	34
REPRISE DE LA SÉANCE	46
GILLES BEAUDRY.....	46
EMANUEL CHABOT	52

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir! Je vous souhaite la bienvenue à cette séance publique de consultation. Comme vous savez, cette consultation à laquelle vous participez porte sur le Projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

10 Mon nom est Catherine Chauvin, je suis commissaire à temps plein à l'Office de consultation publique de Montréal et le président de l'Office m'a confié la présidence de cette commission.

15 Je suis accompagnée de madame Jocelyne Beaudet et de monsieur Yves Archambault, qui sont commissaires additionnels à l'Office, de madame Michèle Bertrand qui agit à titre d'analyste principale ainsi que de monsieur Rémi Vanesse qui est assis dans la salle, qui agit à plusieurs titres, dont celui de chercheur.

20 Plusieurs personnes nous assistent dans cette démarche de consultation. À la table d'accueil, près de l'entrée de la salle, se trouvent madame Stéphanie Espach ainsi que monsieur Faustin Nsabimana. Le président de l'Office, monsieur Jean-François Viau, est parmi nous ce soir, ainsi que le secrétaire général de l'Office, maître Alain Cardinal, et le directeur des services administratifs, monsieur Luc Doray.

25 Pour présenter le projet de politique et pour répondre aux questions du public et de la commission, nous sommes accompagnés de madame Céline Topp, directrice du Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine, de madame Isabelle Dumas, chef de division au même Service, ainsi que de monsieur Dominic Duford, également du même Service.

30 Plusieurs professionnels de la Ville et des arrondissements sont également présents dans la salle pour donner de l'information complémentaire, au besoin.

35 Je vous signale que toutes les séances de consultation sont enregistrées et que les transcriptions écrites de tout ce qui est dit seront disponibles sur le site Internet de l'Office et dans les centres de consultation quelques jours après chaque séance. Monsieur Alain Thériault s'occupe de la sonorisation et les transcriptions sont assurées par madame Lise Maisonneuve.

40 Le calendrier des séances publiques est disponible à l'entrée de la salle et comprend quatre séances réservées à l'information, incluant celle de ce soir, ainsi que deux séances réservées à l'audition des mémoires, soit le 31 janvier et le 1er février prochains. Je vous expliquerai plus tard au cours de la soirée la procédure à suivre pour présenter un mémoire.

Veillez noter que la séance qui devait avoir lieu lundi soir au Centre culturel de Pierrefonds a été annulée à la suite d'une panne d'électricité dans le secteur et, à la demande de

45 citoyens de l'ouest de l'île, une nouvelle séance a été ajoutée au calendrier. Cette séance sera tenue à la Bibliothèque de Pointe-Claire lundi soir prochain, le 13 décembre.

50 C'est d'abord et avant tout aux citoyens que cette consultation publique est destinée. Les citoyens ont le droit d'être bien renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'influencer les décisions relatives à ces politiques ou à ces projets.

55 Les consultations tenues par l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparente et efficace. C'est pourquoi les personnes qui font partie d'une commission ou qui la président s'engagent à respecter le Code de déontologie des commissaires. Vous pouvez prendre connaissance du Code de déontologie à la table d'accueil et sur le site Internet de l'Office.

60 Pour débiter la séance de ce soir, je vais d'abord inviter madame Céline Topp à introduire les personnes qui l'accompagnent pour présenter le projet de politique. Nous prendrons ensuite une courte pause au cours de laquelle les gens qui désirent poser des questions pourront s'inscrire au registre, à la table d'accueil à l'entrée de la salle. Au retour de la pause, j'inviterai les citoyens à venir poser leurs questions et cela se passera de la façon suivante.

65 Toute personne qui veut poser une question doit s'inscrire au registre. J'inviterai les personnes à prendre place devant moi, selon l'ordre d'inscription. Je permettrai deux questions par intervention et je vous demande d'éviter les sous-questions et les longs préambules, sauf si c'est indispensable pour comprendre la question.

70 En procédant de cette manière, on permet au plus grand nombre de personnes possible de poser leurs questions et, puisque le registre reste ouvert jusqu'à la fin de la soirée, vous avez la possibilité de vous réinscrire afin de poser toutes vos questions.

75 Toutes les questions doivent être adressées à la présidente de la commission, donc à moi, et toutes les réponses doivent aussi m'être adressées. Il n'y a donc aucun échange direct entre le public et les représentants municipaux.

80 La commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications. Je m'assurerai aussi que toute question recevra une réponse. Si cette réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle sera fournie par écrit dans les meilleurs délais. Et la réponse fera partie du dossier de documentation accessible au public.

En terminant, j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie.

85 Alors, j'invite dès maintenant madame Céline Topp à prendre la parole.

Mme CÉCILE TOPP :

90 Bonsoir! Je suis accompagnée ce soir, présents dans la salle, de l'équipe du Bureau du patrimoine et de la toponymie du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, dont monsieur Jean-François Gravel qui est le chef de ce Bureau. Il y a aussi des représentants du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie, dont monsieur Denis Racine et madame Wendy Graham. Et, à ma droite, madame Isabelle Dumas qui va vous faire la présentation du projet de politique.

95 **Mme ISABELLE DUMAS :**

100 Bonsoir! Le déroulement de la présentation de ce soir va se faire tel qu'illustré à l'écran. C'est-à-dire que je vais vous parler d'abord des grands jalons de l'élaboration du projet de politique du patrimoine. Ensuite, on va examiner ce qui est l'objet de la Politique du patrimoine, ses principaux fondements. On va examiner la définition de patrimoine sur laquelle on s'est basés pour élaborer la Politique et, enfin, les grands axes d'intervention de la Politique.

105 Depuis de nombreuses années, les citoyens montréalais ont eu l'opportunité de faire valoir leur intérêt pour le patrimoine montréalais et ces manifestations se sont particulièrement cristallisées dans le cadre du Sommet de Montréal en juin 2002 quand des citoyens, réunis dans un atelier portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et le développement d'une approche d'aménagement urbain de qualité, ont fait une recommandation spécifique à l'effet que la Ville se dote d'une Politique du patrimoine.

110 Suite à cette recommandation, l'administration municipale a mis sur pied un groupe-conseil présidé par madame Gretta Chambers et composé de personnalités montréalaises qui ont travaillé sur un énoncé d'orientation pour une Politique du patrimoine. Cet énoncé d'orientation a été rendu public au printemps dernier et c'est sur cette base que le projet de politique qu'on vous présente ce soir a été élaboré.

120 L'objet de la Politique, c'est principalement d'organiser et d'orienter l'action de la Ville et de ses partenaires en matière de patrimoine. On veut donc par là favoriser le développement d'une vision collective du patrimoine montréalais et le développement d'une responsabilité partagée du patrimoine, et faire du patrimoine un levier de développement culturel, social et économique. Ce qu'on veut dire par là, c'est vraiment la mise en place d'une vision d'ensemble du patrimoine où chacun connaît et joue son rôle.

125 Les fondements de la Politique, c'est d'abord la reconnaissance de la richesse et de la diversité du patrimoine montréalais.

130 Ensuite, une vision intégrée du patrimoine pour un cadre de vie de qualité et durable. Donc, le patrimoine vu non seulement comme une série d'éléments isolés mais également comme une combinaison de ces éléments. On parle donc de l'intérêt non pas d'un bâtiment comme tel uniquement mais également avec son histoire, le paysage dans lequel il s'inscrit, les traditions qui y sont associées.

Le troisième fondement: l'importance d'acquérir des connaissances, prérequis essentiel pour faire des interventions judicieuses en matière de patrimoine.

135

Quatrième fondement: l'importance de l'appropriation collective du patrimoine.

Et, cinquième fondement: l'importance d'enrichir le patrimoine et de le transmettre.

140

Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier et de le mettre en valeur et de le transmettre.

145

C'est la définition du patrimoine qui a été élaborée par le Conseil du patrimoine de Montréal, qui a été retenue également par l'énoncé d'orientation pour une Politique du patrimoine dont on parlait un peu plus tôt et, à son tour, la Politique du patrimoine reprend cette même définition.

150

C'est une définition qui est très large et puis qui permet d'aborder le patrimoine architectural et urbain, mais également le patrimoine paysager, le patrimoine naturel, le patrimoine archéologique, l'art public, le patrimoine mobilier, c'est-à-dire les collections de la Ville, les collections municipales, le patrimoine commémoratif et le patrimoine culturel immatériel.

155

L'étendue de la définition ne veut pas dire pour autant que tout ce qui est sur le territoire municipal est patrimonial, mais plutôt que des éléments du patrimoine montréalais se retrouvent à travers une vaste gamme de composantes de la vie urbaine, y compris celles qui sont intangibles.

160

Les axes d'intervention de la Politique, il y en a trois. Le premier, c'est l'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine. C'est l'axe sous lequel sont regroupés les enjeux qui identifient comment la Ville souhaite intervenir en matière de patrimoine. Le deuxième axe parle des actions de la Ville comme propriétaire exemplaire, et le troisième, de la Ville comme gestionnaire exemplaire. Ce sont les deux axes à l'intérieur desquels on identifie les actions que la Ville entend prendre comme propriétaire et comme gestionnaire.

165

Premier axe donc: l'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine. C'est ce qui nous dit donc comment la Ville souhaite agir à l'intérieur de ses propres composantes et avec ses partenaires.

170

À l'intérieur de ses propres composantes d'abord puisque, en matière de patrimoine, il y a de nombreuses entités de la Ville qui sont appelées à intervenir. On parle d'une série de services corporatifs, on parle de tous les arrondissements montréalais, on parle également de sociétés paramunicipales. Chacune de ces composantes-là pose des gestes qui affectent le patrimoine montréalais. Donc, l'idée d'organiser cette action et de s'assurer que l'action de la Ville est la plus

175 efficace possible, que les responsabilités sont clairement partagées, que les connaissances sont
partagées, qu'on met des outils en commun.

Donc, par l'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine, on veut
d'abord s'organiser à l'intérieur de la Ville, mais également s'organiser avec nos partenaires.

180

Et quand la Ville parle d'organiser son action avec celle de ses partenaires, c'est sous
deux volets. D'une part, la Ville souhaite appeler ses partenaires à prendre leurs responsabilités
en matière de patrimoine et provoquer dans certains cas l'émergence de solutions créatives en
présence d'enjeux divergents, mais on parle également de soutien à des partenaires qui seraient
185 déjà très actifs en matière de patrimoine, qui prennent déjà des initiatives et, dans ce cas-là, le
rôle de la Ville est de les encourager et de les aider à poursuivre les actions qu'ils prennent déjà.

185

Alors, quand on parle de partenaires ou de participants au système d'organisation de
l'action en patrimoine, en plus de la Ville, on parle donc évidemment du citoyen; des instances
190 consultatives en matière de patrimoine, donc le Conseil du patrimoine dont on parlait un peu plus
tôt, mais également les comités consultatifs d'urbanisme de chacun des arrondissements qui sont
appelés à prendre des décisions qui affectent le patrimoine; les partenaires gouvernementaux,
gouvernement fédéral, gouvernement du Québec, Communauté métropolitaine de Montréal; et
les partenaires du milieu, donc autant les universités, les établissements d'enseignement, les
195 autorités religieuses, les artisans et les associations professionnelles, le milieu associatif, le
milieu des archives, les musées et les lieux de diffusion, le milieu des affaires, l'industrie de la
construction, l'industrie touristique, culturelle, les médias.

190

195

Tous ces partenaires sont interpellés de façon spécifique dans la Politique et on identifie
200 de quelle façon des partenariats pourraient être mis en place ou quelles actions pourraient être
prises avec ces partenaires.

200

Le deuxième axe, ce sont les actions de la Ville comme propriétaire exemplaire. La Ville
est propriétaire d'une vaste gamme de patrimoine, autant par ses bâtiments, ses parcs, ses rues,
205 la trame de ses rues, certains ouvrages de génie, le patrimoine archéologique dont la Ville est
propriétaire, le patrimoine naturel, les oeuvres d'art, les collections de la Ville aussi diverses que
scientifiques ou archivistiques.

205

Alors, vis-à-vis de son propre patrimoine, la Ville s'engage à être exemplaire. Pour ce
210 faire, elle doit d'abord développer une vue d'ensemble et une coordination de ses actions sur son
propre patrimoine; accroître la connaissance de son patrimoine; susciter l'implication de
partenaires pour l'aider à le mettre en valeur; et réserver une place privilégiée au patrimoine dans
le budget municipal par l'établissement d'un fonds spécifiquement dédié à la conservation des
propriétés patrimoniales de la Ville.

210

215

À l'intérieur de la Politique, il y a des actions spécifiques qui sont prévues pour le
patrimoine bâti et archéologique et paysager, le patrimoine naturel, le patrimoine artistique et le
patrimoine mobilier, les collections municipales.

220 Le troisième axe d'intervention qui est prévu dans la Politique parle des actions de la Ville
comme gestionnaire exemplaire. Donc, la Ville, comme gestionnaire, n'est plus sur ses propres
propriétés. La Ville intervient comme gestionnaire du territoire quand elle élabore de la
réglementation, quand elle fait son Plan d'urbanisme, quand elle émet des autorisations, quand
elle soutient des groupes ou des individus qui prennent des initiatives en matière de patrimoine.
225 Alors, c'est une grande variété d'actions que la Ville fait comme gestionnaire.

De façon générale, ce que le Politique prévoit dans les actions de la Ville comme
gestionnaire, c'est encore une fois développer une vue d'ensemble de ce qui est fait, une
coordination des actions; d'accroître la connaissance du patrimoine; de consolider les acquis,
230 puisqu'il y a déjà de nombreuses actions qui sont faites et de raffiner les outils de gestion;
d'améliorer l'information et le support aux citoyens; de développer la convivialité des processus
reliés à l'obtention d'autorisations; et d'améliorer la performance des programmes de subventions
et les compléter, le cas échéant, par des mécanismes incitatifs qui pourraient également aider la
conservation et la mise en valeur du patrimoine.

235 À l'intérieur de la Politique, sous le chapitre de: Ville - gestionnaire exemplaire, il y a des
actions plus pointues qui sont ciblées comme enjeux généraux de gestion. Des enjeux relatifs au
patrimoine bâti, archéologique et paysager, au patrimoine naturel qui n'est pas propriété de la
Ville, au patrimoine artistique qui n'est pas propriété de la Ville, à la commémoration, au
240 patrimoine culturel immatériel, à la sensibilisation et il y a quelques enjeux qui sont reliés à
certains territoires à haute valeur patrimoniale.

Alors, voilà qui termine la présentation de ce soir. On a également préparé, si
nécessaire, quelques capsules de présentation qui permettent d'aller plus en détail dans certains
245 sujets comme le détail des actions de la Ville comme propriétaire, les collections municipales, les
actions de la Ville comme gestionnaire, le patrimoine archéologique, le patrimoine culturel
immatériel, la sensibilisation et Plan d'urbanisme et patrimoine. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

250 Le registre est maintenant ouvert. S'il y a des gens dans la salle qui veulent poser des
questions, je vous invite à aller voir monsieur Nsabimana ou madame Espach qui pourront
prendre votre nom. Nous, on va prendre trois, quatre minutes de pause et on reprend donc dans
trois minutes. Et ne vous inquiétez pas, la commission est capable d'ouvrir le bal, poser des
255 questions, nous en avons plusieurs.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

260 **LA PRÉSIDENTE :**

265 Il y a certains volets de la Politique qui ont déjà fait l'objet de questions dans les séances antérieures, mais la commission aimerait peut-être obtenir des précisions sur certains sujets, notamment les lieux de culte. On connaît l'existence de la Fondation du patrimoine religieux, on peut même consulter l'inventaire des lieux de culte sur l'île de Montréal sur Internet. On sait qu'il y a un effort qui a été mis de l'avant par le ministère de la Culture et des Communications pour entreprendre un programme d'entretien et de mise en valeur des bâtiments comme les lieux de culte.

270 Dans le projet de politique du patrimoine, quelles sont les actions les plus - est-ce qu'il y a des actions qui sont ciblées en matière de valorisation des lieux de culte et des ensembles conventuels, est-ce qu'il y a une planification en termes de priorisation des édifices? C'est une grande question, mais c'est pour un peu ouvrir sur le sujet des lieux de culte et de l'approche de la Politique, tenant compte du nouveau Plan d'urbanisme.

Mme CÉCILE TOPP :

280 Dans le cadre Plan d'urbanisme, effectivement, nous avons recensé les lieux de culte à valeur patrimoniale pour chacun des arrondissements. Donc, dans les documents d'arrondissements qui sont contenus au Plan d'urbanisme, on peut retrouver la liste des lieux de culte, de même qu'une carte qui décrit les ensembles institutionnels. On entend par là les grands ensembles, ça peut être des lieux d'éducation et/ou encore les couvents ou ce genre d'institutions.

285 Alors, c'est des statuts qui sont conférés par le plan et qui vont donner lieu à un encadrement particulier dans les réglementations d'urbanisme des arrondissements pour s'assurer que les travaux ou les transformations de ces lieux soient soumis à un ensemble de normes et critères afin d'en protéger la valeur patrimoniale.

290 Maintenant, vous avez raison d'indiquer que le fonds du patrimoine religieux gère un programme qui a été mis sur pied par le ministère de la Culture et des Communications afin d'aider les lieux de culte, afin de leur permettre d'avoir un recours à de l'aide financière pour l'entretien des bâtiments.

295 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il est prévu de faire une priorisation? On sait qu'il y a quand même un certain nombre de lieux de culte qui, dans un avenir proche ou lointain, seront susceptibles de changer d'usage. Est-ce qu'il y a une forme de priorisation qui est soutenue par la Politique?

300 **Mme CÉCILE TOPP :**

305 Oui. Nous participons avec le ministère de la Culture et des Communications présentement à l'inventaire des lieux de culte sur notre territoire. Cet inventaire-là va donner un certain nombre d'informations sur la qualité patrimoniale de ces lieux et une certaine priorité. Et à

partir de cette information-là, la Ville a l'intention d'aller un petit peu plus loin et de qualifier encore plus ces ensembles.

LA PRÉSIDENTE :

310

Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

315

Il s'agit d'un exercice panmontréalais ou est-ce que les arrondissements sont impliqués au niveau de l'évaluation ou de la priorisation des lieux de culte?

Mme CÉCILE TOPP :

320

Non, non. C'est du travail qui va se faire de concert avec les arrondissements.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

325

Mais au niveau de la priorisation, il n'y a pas de volonté d'avoir une répartition minimale par arrondissement. C'est selon la qualité intrinsèque des lieux.

Mme CÉCILE TOPP :

330

Exact. Pour le moment, c'est la ligne de conduite.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Merci.

335

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beaudet?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

340

En relation avec le patrimoine religieux, vous parlez à la page 61 d'étudier des incitatifs fiscaux possibles. Où est-ce que vous en êtes rendus dans votre réflexion? Qu'est-ce que vous pouvez faciliter pour les gens qui aimeraient conserver ce patrimoine et encourager peut-être le développement? C'est dans le premier point: établir une vue d'ensemble, point de chute: 1, 2, 3.

345

Mme CÉCILE TOPP :

350 Alors on sait que les programmes d'aide traditionnels sont plus des programmes qui visent à donner une contribution financière au moment où se réalisent les travaux. Maintenant, on est en train de regarder s'il y a lieu, en plus de cette contribution-là, d'établir des incitatifs fiscaux. On pense notamment à certains rabais de taxes foncières qui pourraient être accordés pour assurer la pérennité des bâtiments et leur entretien.

355 Mais comme la Politique le mentionne, c'est à l'étude présentement et on verra si ces mécanismes incitatifs sont porteurs, sont le bon moyen d'assurer le bon entretien de ces bâtiments.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

360

Au niveau des incitatifs, je ne sais pas si vous considérez ça comme un incitatif ou plutôt une aide gouvernementale, quand un bâtiment est classé, il y a une réduction de la taxe foncière pour le propriétaire de 50 % qui vous est remboursée, je crois, par le MCC, est-ce que ça s'applique aussi aux lieux de culte?

365

Mme CÉCILE TOPP :

370

Mais là, c'est tout un régime, parce que les lieux de culte, il faut faire attention. Parce que là, quand on en parle, au niveau des incitatifs fiscaux, c'est lorsqu'il y a des projets d'occupation de remplacement. Parce que bien entendu le statut fiscal des lieux de culte, lorsqu'ils sont encore en opération, même si c'est un bien classé - parce que la loi du ministère de la Culture et des Communications, la *Loi sur les biens culturels*, c'est uniquement les biens classés qui peuvent avoir ça.

375

Donc, dépendant du statut du propriétaire, si c'est un organisme sans but lucratif ou encore un lieu de culte, toute cette notion-là d'incitatifs fiscaux n'est pas là parce que ce sont des gens qui sont déjà exempts des taxes foncières.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

380

Oui. C'est pour ça en fait que je voulais avoir des précisions sur ce point-là, parce que c'était ma compréhension que les gens étaient exempts de taxes.

Mme CÉCILE TOPP :

385

Oui. C'est ça.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

390

Donc, ici, on pourrait penser peut-être à - il y a des programmes, je pense, qui ont été développés ou qui sont en développement où, par exemple, on ne paie pas la TPS, des choses

comme ça. C'est dans ce domaine-là que vous pensez ici quand vous parlez d'incitatifs fiscaux? Parce que ce n'est pas des gens qui paient d'impôt non plus; donc, ça ne s'applique pas.

395 **Mme CÉCILE TOPP :**

Bien, c'est parce que peut-être que la compréhension de ça, c'est pour favoriser le recyclage de ces bâtiments-là vers d'autres types d'occupation et c'est là que peut-être un incitatif fiscal pourrait permettre le recyclage à d'autres fins. Alors, c'est le lien qui est fait là.

400

Alors, ce n'est pas directement quand le lieu de culte est en activité. C'est vraiment pour favoriser son recyclage lorsque cet usage-là de lieu de culte est abandonné et qu'on voudrait favoriser son recyclage vers d'autres types d'occupation, là, à ce moment-là, les incitatifs fiscaux pourraient être un moyen pour favoriser la préservation de la qualité architecturale du lieu de culte.

405

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Merci.

410 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

415

Toujours dans le même esprit, quand vous parlez de favoriser l'émergence de projets d'occupation de lieux de culte en étudiant les incitatifs fiscaux, mais pour mettre en relation l'offre en bâtiments et les besoins du marché immobilier, est-ce que vous avez des orientations préférentielles en cette matière?

420

Je vous rappelle entre autres que, en 82, dans la Déclaration Deschambault, on privilégiait nettement l'occupation à des fins résidentielles dans le cas de réaffectation. Est-ce que c'est encore le cas aujourd'hui ou est-ce qu'il y a d'autres orientations qui sont privilégiées par l'administration?

425

Mme CÉCILE TOPP :

De façon générale, au niveau des ensembles institutionnels, que leur reconversion, le changement d'usage se fasse vers des occupations de même nature, dans la même famille, c'est privilégié. Mais bien sûr, il faut aussi tenir compte des besoins du marché immobilier qui pourraient nous amener à considérer aussi d'autres types d'occupation. Mais il n'y a pas d'a priori sur le type d'usage.

430

LA PRÉSIDENTE :

435

440 Dans un autre ordre d'idée, dans le coin ici et dans l'est de la ville, la Ville est propriétaire d'un patrimoine immobilier assez important avec les bains publics, les marchés, plusieurs édifices. Est-ce que vous pouvez nous décrire un peu l'approche de la Politique pour l'entretien, la mise en valeur et peut-être la réaffectation de certains de ces bâtiments, dont plusieurs ne sont peut-être pas utilisés au moment où on se parle?

Mme CÉCILE TOPP :

445 Bon, alors, c'est sous l'axe de Ville propriétaire exemplaire que l'on retrouve les différentes mesures proposées par la Politique à cet égard-là. D'une part, au niveau de ses propres propriétés, la Ville veut faire en sorte que leur entretien et leur mise en valeur soient exemplaires. Donc, à cet effet, elle souhaite mettre sur pied un fonds qui lui permettra d'investir au fil des années les sommes requises.

450 La Politique indique que l'inventaire de nos bâtiments et leur qualification en termes de valeur patrimoniale est un premier projet que nous allons faire dans le cadre de la Politique dès 2005. Ce qui nous permettra de qualifier nos bâtiments, de voir l'état dans lequel ils sont et d'établir un programme d'investissement qui sera supporté par un fonds municipal.

455 Maintenant, quant à la disposition des biens, la Ville favorise le maintien d'une occupation publique. Donc, dans les années antérieures, elle a favorisé l'occupation des biens excédentaires par des organismes sans but lucratif, notamment des organismes qui oeuvrent en matière de loisir, de patrimoine, de culture. Et lorsque cette possibilité n'existe pas, c'est par voie d'appel d'offres public que la Ville dispose des biens excédentaires. Et dans cette disposition-là,
460 lorsque le bien aura une valeur patrimoniale, il y aura une série de conditions à la cession pour s'assurer de la conservation du bâtiment.

LA PRÉSIDENTE :

465 Merci.

J'appellerais peut-être maintenant notre première personne qui s'est inscrite, monsieur Gilles Beaudry. Bonsoir, monsieur Beaudry!

470 **M. GILLES BEAUDRY :**

Bonsoir, madame la présidente! Moi, j'aurais peut-être deux questions différentes. Je vais passer un sujet – en fait, c'est deux sujets – un sujet, puis après que d'autres personnes auront parlé ou d'autres commentaires, je pourrais revenir avec le deuxième sujet.

475

Le premier sujet, ça serait le secteur de la Cité-Jardin. Et le deuxième, ça serait le Village olympique.

LA PRÉSIDENTE :

480

Le Village olympique, oui.

M. GILLES BEAUDRY :

485

Une grande surprise!

LA PRÉSIDENTE :

490

Vous savez, nous sommes très surpris de vous entendre parler de Cité-Jardin.

M. GILLES BEAUDRY :

495

En fait, la Cité-Jardin, disons qu'on propose que Cité-Jardin, c'était depuis le Plan d'urbanisme de 1992, un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle. Alors, le Plan d'urbanisme 2004 reconduit ce secteur-là comme secteur patrimonial de valeur exceptionnelle.

500

Par contre, si on regarde la façon que la Ville a traité ce secteur-là à date, ça s'est limité presque uniquement aux bâtiments, alors que le caractère de Cité-Jardin, c'est beaucoup plus les sentiers, l'organisation, le fait d'avoir une circulation piéton et voiture complètement séparée, et c'est ça qui fait 90 % de Cité-Jardin. Le fait d'avoir des petites maisons, des cottages en stucco, c'est un élément, mais ce n'est pas l'élément principal. On peut retrouver ça nulle part et à beaucoup d'autres endroits.

505

Et depuis 25, 30, 40 ans, en fait, Cité-Jardin date de 1942, alors la Ville n'a jamais rien fait pour protéger les sentiers. Ce qui veut dire que si un citoyen empiétait sur le sentier, la Ville ne faisait absolument rien, n'aurait pris aucune mesure pour empêcher quelqu'un.

510

Alors, moi, je pense que est-ce qu'il y a quand même, en fonction d'une Politique du patrimoine, est-ce qu'il y a quand même des moyens pour au moins être logique?

Là, il y a une association de résidents de Cité-Jardin qui s'est formée l'an passé, une association qui a une charte maintenant et justement pour essayer de faire peut-être rencontrer les

515 gens, faire plus de pression, se faire connaître aussi. Alors, je pense que l'association aimerait peut-être - en fait, je ne parle pas au nom de l'association ce soir, mais je suis certain que l'association aimerait avoir soit des conseils, soit des appuis, savoir comment procéder.

520 Alors, il y a eu des rencontres avec la Ville. C'est toujours avec l'arrondissement que les rencontres se sont faites. Mais on voit que l'arrondissement a des moyens très limités, et quand on parle de mettre de l'argent pour des sentiers, alors que je suis allé lundi à l'assemblée de l'arrondissement, il y a plusieurs personnes qui sont venues parler de l'entretien absolument épouvantable des terrains de jeux pour enfants, alors je pense qu'à ce moment-là, les sentiers ne font pas le poids par rapport au fait de réparer les équipements dangereux ou d'aménager un parc qui n'avait pas de sens.

525 Alors, ma question, ça serait, est-ce qu'on peut passer au niveau de la Ville aussi? Parce qu'actuellement, dès qu'on parle d'équipement quand même de faible envergure ou d'entretien, c'est toujours laissé à l'arrondissement avec la nouvelle structure.

530 Est-ce que dans le cas de patrimoine, en fait, madame Topp a parlé tantôt d'un fonds spécial, alors ça serait peut-être dans ce sens-là, est-ce qu'il y a des possibilités que la Ville intervienne – quand je parle de la Ville, c'est Montréal, par rapport à l'arrondissement – vienne se rajouter à l'arrondissement pour au moins favoriser le maintien d'atouts extraordinaires en fin de compte qui sont en train de dépérir.

535 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Topp.

540 **Mme CÉCILE TOPP :**

On est souvent porté à penser bâtiment, mais le patrimoine de la Ville est aussi composé de parcs, de jardins, de sentiers et tout ça. Et la Politique vise aussi, dans l'axe de propriétaire exemplaire, d'avoir un soin important pour ces aspects-là de son patrimoine. Alors, effectivement, le fonds pourrait éventuellement venir couvrir des aspects de cette nature-là.

545 **M. GILLES BEAUDRY :**

550 Est-ce qu'on pourrait être informé en fin de compte de la tenue de ce fonds-là? Est-ce que c'est commencé? Est-ce que ça s'en vient? Est-ce qu'il y a des montants quand même disponibles prochainement? Ou bien non c'est juste dans plusieurs années?

LA PRÉSIDENTE :

555 Effectivement, à la lecture du document et selon les informations que vous donniez, on restait sur l'impression que le fonds municipal viserait essentiellement le patrimoine immobilier dont

la Ville est propriétaire. Mais si je comprends votre réponse, le patrimoine naturel et paysager aussi ferait partie des actions que la Ville pourrait cibler sur ses actifs à elle.

Mme CÉCILE TOPP :

560

Oui, oui. C'est sûr que quand on parle d'immobilier, on a souvent à l'esprit...

LA PRÉSIDENTE :

565

La brique.

Mme CÉCILE TOPP :

570

... le bâtiment, mais pour nous, un patrimoine immobilier recouvre les autres aspects. On parle de murets, de clôtures, de sentiers qui appartiennent à la Ville et qui font notre paysage urbain. On n'a qu'à penser à certains éléments de la montagne ou, comme monsieur le mentionne, au niveau de la Cité-Jardin. On peut penser à tout cet ensemble. D'ailleurs, le parc Maisonneuve, le Jardin botanique et tout ça qui constituent un ensemble d'exception, un ensemble exceptionnel.

575

LA PRÉSIDENTE :

Et en réponse à la question de monsieur Beaudry, vous indiquez dans la Politique qu'il y a un suivi annuel de la mise en oeuvre de la Politique.

580

Mme CÉCILE TOPP :

Oui.

585

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est à travers ce mécanisme-là ou est-ce qu'il y en a d'autres qui permettraient à l'association dont monsieur Beaudry a parlé de voir qu'est-ce qu'il arrive du fonds municipal?

590

Mme CÉCILE TOPP :

Comme je l'expliquais, dans la première année à compter de 2005, c'est surtout un travail de recensement de notre patrimoine immobilier, de son état, pour pouvoir établir quels sont les besoins et quelle est la programmation que la Ville va se donner au niveau de ces investissements-là, et là, on parle sur de nombreuses années. Parce qu'on ne pourra pas tout faire.

595

600 Et, bien entendu, le suivi annuel qu'on fera devant la Commission du conseil permettra d'apprécier la mise sur pied du fonds qui pourrait être dès 2006 et son utilisation à chaque année, sa performance dans le maintien de la qualité du patrimoine de la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

605 Est-ce que le Bureau du patrimoine prévoit avoir un site Internet ou des informations concernant les activités, qui serait mis à jour régulièrement?

Mme CÉCILE TOPP :

610 Oui. D'ailleurs, on a déjà beaucoup d'informations sur le site Internet du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, et notamment toute la notion de patrimoine est présente. Il y a même des banques de données particulières qui donnent de l'information sur tous les bâtiments qui sont de nature patrimoniale. Et cette banque de données-là s'enrichit à chaque mois.

615 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Archambault.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

620 Est-ce que le cas du secteur de la Cité-Jardin, ça fait partie des éléments, j'imagine, qui se retrouvent dans les cahiers d'arrondissement sur le patrimoine...

Mme CÉCILE TOPP :

625 Oui, oui. Oui, oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

630 ... que vous avez évoqués hier.

Mme CÉCILE TOPP :

635 Oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

640 Et, à ce moment-là, est-ce que dans ce cas précis, comme mentionnait monsieur Beaudry, ce qui fait essentiellement la valeur du projet, c'est plutôt son approche urbanistique, architecturale comme telle, est-ce que ça a été nommément mentionné?

Mme CÉCILE TOPP :

Oui. Oui. Bien sûr.

645

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Et, à ce moment-là, il y a des dispositions particulières qui viennent renforcer l'obligation pour l'arrondissement d'agir?

650

Mme CÉCILE TOPP :

Comme on sait, le Plan d'urbanisme et la réglementation qui en découle, c'est beaucoup pour encadrer la transformation sur le domaine privé, encadrer les permis, bon, tout ça. Alors que dans le cas de la Cité-Jardin, l'ensemble des sentiers est de propriété municipale. Donc, c'est cette valeur-là. Donc, l'arrondissement connaît l'ensemble de ces valeurs-là.

655

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

C'est parce que la raison de mon intervention additionnelle là-dessus, je suis conscient que c'est du domaine public et je suis également conscient que les documents complémentaires, etc., généralement, on vise le citoyen. Mais là, je veux savoir si la Ville peut viser ses administrés en arrondissement. C'est un peu le sens de votre préoccupation.

660

M. GILLES BEAUDRY :

Bien, en fait, ce que je n'ai pas mentionné, mais il y a un cas urgent, c'est qu'en 95, il y a un centre de réhabilitation, il y a eu une fusion de trois organismes de réhabilitation d'adolescents ou de jeunes qui se sont fusionnés pour former le Centre Gabrielle-Major et ils ont trouvé l'endroit exceptionnel pour travailler, tu sais, en plein milieu de 175 maisons unifamiliales avec des sentiers, puis des jardins. C'est une bonne place pour aller prendre un lunch le midi.

665

670

Alors, ils prévoient agrandir de 8 000 pieds à 20 000 pieds le bâtiment existant qui a toujours servi pour fins communautaires ou, de façon très minime, comme commerce et ils en faisaient un siège social avec 150 employés, les salles de réunion, puis tout.

675

Puis le point majeur, c'est qu'il y a quatre sentiers ou peut-être même cinq, si on en compte un qui n'est pas tellement utilisé actuellement, mais qui existe, ils fermaient les cinq sentiers parce que nous autres, on est chez nous, puis on veut rien savoir.

680

Alors, là, ce qui arrive, c'est que l'association, avec la Ville, dit: «Bien, il faut exproprier ou il faut s'entendre pour avoir un passage ou il faut exproprier pour avoir des sentiers continus.» Parce que si tu fermes ces sentiers-là... le principe de Cité-Jardin, c'est que tout venait au centre communautaire et au parc. Alors, tous les sentiers passent par le centre Gabrielle-Major en fin de compte.

685

690 Alors, si eux décident de fermer cinq sentiers, il n'y a plus aucune communication dans le secteur, il n'y a plus de communication vers le parc. Et ça communique également, d'un côté, vers l'Hôpital Maisonneuve et le secteur Terrasse Maisonneuve, et ça communique avec le parc Maisonneuve de l'autre côté. Ça fait qu'actuellement, il y a un lien continu. Eux sont en plein milieu, ils bloquent tout à ce moment-là.

695 Alors, la Ville est sympathique mais elle n'a pas d'argent. Puis quand on arrive pour parler avec la Ville, ils sont tous d'accord avec nous autres. Moi, je pense qu'à ce moment-là, je regarde, je suis un petit peu la politique municipale, même au niveau de la grande ville, on voit qu'ils font des règlements pour des pistes cyclables, pour aller chercher... à Pierrefonds, ils ont créé un parc, ils ont fait des ententes. Alors, moi, je pense que la grande ville doit s'impliquer dans un projet comme ça parce que ça dépasse le niveau local. Cité-Jardin, c'est à l'échelle de la ville, ce n'est pas à l'échelle d'un arrondissement, je pense.

700 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Beudet?

705 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Je voudrais essayer un petit peu de débroussailler au niveau des fonds et des subventions du budget de fonctionnement, puisqu'on vient de parler qu'il y avait une possibilité dans le fonds qu'on veut créer d'aider Cité-Jardin.

710 Dans le document déposé 3.36, on avait des indications à l'effet qu'il y avait un budget de fonctionnement pour le Bureau du patrimoine et de toponymie. On avait un budget de subvention. On avait aussi des investissements au niveau du PTI. Et quand on regarde dans la Politique, finalement, un des éléments majeurs, c'est la création d'un fonds municipal pour la conservation et la mise en valeur des biens municipaux. C'est des biens, semble-t-il, c'est ça que je voudrais voir précisé, qui appartiennent à la Ville et non dont la Ville est gestionnaire. J'ai raison quand je l'interprète comme ça?

720 Alors, si on regarde les différents projets au niveau du PTI, il y a des argents pour l'acquisition d'espaces naturels, réaménagement du Parc du mont Royal, le Vieux-Montréal, le chalet du mont Royal, le Pavillon lac des Castors. Finalement, les montants qui seront investis sont assez précis. L'échangeur avenue des Pins, reconstruction.

725 Alors, quand je regarde ça, au niveau des subventions, quand vous parlez ici de 7.7 M\$ de subventions, est-ce que ces subventions-là font partie du fonds ou si c'est un budget qui est séparé du fonds?

Mme CÉCILE TOPP :

730 C'est un budget qui est séparé du fonds parce que le fonds, c'est l'action de la Ville envers ses propriétés. Alors, c'est la Ville comme propriétaire qui veut se doter d'un fonds afin d'entretenir ses propriétés patrimoniales de façon exemplaire. Donc, c'est ce dont on parle.

735 Alors, les exemples qu'on a donnés, c'est ce qu'il y a déjà dans le PTI, le fonds d'immobilisations, si vous voulez, de la Ville, son fonds d'investissement dans ses propriétés, pour donner quelques exemples des investissements que la Ville consent déjà en matière de patrimoine. Donc, ça peut être aussi varié que les voies publiques qui sont dans des secteurs patrimoniaux, qu'on pense au Vieux-Montréal, qu'on pense au mont Royal. C'est la même chose pour le patrimoine naturel ou encore les oeuvres d'art publiques qui sont sa propriété et la protection des immeubles qui appartiennent à la Ville comme telle.

740 Donc, c'est ce que vous avez dans la petite feuille qu'on a déposée. C'était pour donner des exemples de ce que la Ville consent déjà dans le cadre de son programme d'immobilisations en matière de patrimoine.

745 Maintenant, lorsqu'on parle de subvention dans l'autre petit tableau, c'est-à-dire le budget de subvention, bien, là, c'est la Ville qui permet à des propriétaires privés d'avoir accès à de l'aide financière pour rénover des bâtiments à valeur patrimoniale et ce programme-là est un programme à frais partagés avec le ministère de la Culture et des Communications. Alors, c'est le 750 7 M\$ dont on parle de subventions. Ça s'adresse à des propriétaires privés.

LA PRÉSIDENTE :

755 De biens cités ou classés ou tout propriétaire?

Mme CÉCILE TOPP :

760 Tout propriétaire dont le bien est reconnu par les mécanismes de la *Loi sur les biens culturels*. Donc, on parle de bâtiments classés. On parle de bâtiments cités. On parle de sites du patrimoine. On parle d'arrondissement historique, d'arrondissement historique et naturel. Donc, c'est tout cet univers de bâtiments-là.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

765 Est-ce qu'on parle aussi de fouilles archéologiques ici?

Mme CÉCILE TOPP :

770 Oui. Oui, parce que ça fait partie de ces programmes.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Le budget sur cinq ans était beaucoup plus élevé de 2000 à 2005. Ça, quand vous dites 7.7 M\$, est-ce que c'est juste pour l'année qui vient?

775

Mme CÉCILE TOPP :

Oui. Juste pour l'année qui vient.

780

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Et c'est cette entente-là que vous êtes en négociation. Donc, il pourrait y avoir plus d'argent les années à venir, c'est ça? On espère.

785

Mme CÉCILE TOPP :

Dans le cadre du contrat de Ville dans lequel la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés jusqu'en 2008, l'engagement pour les montants de l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications sont maintenus au même niveau. Donc, il n'y a pas d'augmentation d'enveloppe prévue à ce moment-ci jusqu'en 2008.

790

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Merci.

795

LA PRÉSIDENTE :

Vous dites que le programme de subventions vise les biens qui sont protégés en vertu des pouvoirs conférés aux municipalités en vertu de la *Loi sur les biens culturels*. J'aimerais que vous m'expliquiez ça parce que je suis un peu étonnée de voir que le gouvernement du Québec par la *Loi sur les biens culturels* permet aux villes de créer des aires protégées qui comprennent des bâtiments et des aménagements et que, ensuite, il finance les mesures de protection. Est-ce que c'est bien ce que je comprends?

800

805

J'aurais toujours été sur l'impression que l'entente entre le ministère et la Ville aurait visé les biens protégés en vertu de la loi par le gouvernement du Québec et non pas par la Ville.

Mme CÉCILE TOPP :

810

Non. Comme chacun des partenaires finance le programme à parts égales, alors l'ensemble des bâtiments, qu'ils soient cités par la Ville ou classés par le ministère, sont traités de la même façon.

LA PRÉSIDENTE :

815

Maintenant, dans le Plan d'urbanisme, vous nous avez indiqué au cours des séances précédentes que ça faisait partie aussi de la Politique du patrimoine et on proposait, il y avait un projet de remettre en branle le processus de citation.

820

Mme CÉCILE TOPP :

Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

825

Je n'ai pas le bon terme, ce n'était pas «mettre en branle» mais réactiver, peut-être, le processus de citation. Je pense que ça fait depuis 1990 qu'il n'y a pas eu de nouvelle citation par la Ville de Montréal. Il y avait peut-être dix-neuf sites d'identifiés au plan. Si le processus de citation est effectivement réactivé, est-ce qu'on a lieu de croire qu'il serait souhaitable que l'enveloppe de l'entente tienne compte de la création de nouveaux sites?

830

Autrement dit, comment est-ce que ces sites-là vont être gérés, si citation il y a? À même les fonds existants, est-ce qu'il y aura le fonds patrimonial de la Ville?

835

Mme CÉCILE TOPP :

Ce n'est pas pour ça.

LA PRÉSIDENTE :

840

Ce n'est pas pour ça. Donc, comment ça se matérialiserait concrètement si on réactivait le processus de citation?

Mme CÉCILE TOPP :

845

Écoutez, c'est des discussions qui vont avoir cours dans le cadre des négociations à venir avec le gouvernement du Québec et dans le cadre aussi, comme on le sait, on en entend régulièrement parler, dans le cadre des pactes fiscaux que les grandes villes veulent obtenir des gouvernements supérieurs.

850

LA PRÉSIDENTE :

855

C'est une question de précision vraiment un peu pointue, mais dans la Politique, on parle de travailler à essayer d'obtenir certains amendements à la *Loi sur les biens culturels*, notamment pour protéger les intérieurs. Est-ce que ma compréhension est la bonne, c'est-à-dire qu'il est possible, en vertu de la loi, de protéger des intérieurs actuellement mais cela nécessite le

consentement du propriétaire? Et ce que la Ville souhaiterait, c'est pouvoir le faire par obligation?
Ou est-ce que je me trompe?

860 **Mme CÉCILE TOPP :**

Non. Non. Présentement, seul un bien classé, seul le gouvernement du Québec par la
procédure de classement peut classer les intérieurs de bâtiment. Ce n'est pas un pouvoir que la
Ville a. Alors, lorsqu'elle cite un bâtiment, elle ne peut pas... c'est que l'extérieur qui est soumis à
865 des contrôles, alors que bien souvent les intérieurs de bâtiment que l'on cite mériteraient aussi
d'être soumis à des contrôles pour éviter des transformations d'éléments très intéressants à
l'intérieur des bâtiments.

Alors, l'amendement que l'on souhaite, c'est plutôt pour compléter les pouvoirs de citation
870 que la Ville a par un pouvoir qui s'étendrait également aux intérieurs de bâtiment.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Archambault.
875

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Est-ce que le secteur de la Cité-Jardin fait partie de la liste des sites que la Ville désirerait
éventuellement citer?
880

Mme CÉCILE TOPP :

Présentement, elle n'est pas indiquée au plan. Mais il faut indiquer que le plan, par
exemple, reconnaît tout ce secteur-là comme secteur de planification détaillée et indique qu'une
885 réflexion plus approfondie doit être faite sur l'ensemble du secteur.

M. GILLES BEAUDRY :

Pas Cité-Jardin. Non, il n'est pas dans le secteur.
890

Mme CÉCILE TOPP :

On s'arrête juste avant...

895 **M. GILLES BEAUDRY :**

C'est le Village olympique qui est dans le... le Village olympique et complexe olympique
font partie d'une planification détaillée, mais pas Cité-Jardin. Cité-Jardin, c'est tout développé,
alors que dans l'autre cas, c'est toujours des endroits où il y a de l'espace pour construire, qui a
900 besoin de planification. Cité-Jardin n'a pas besoin de planification, ça l'est fait.

905 Mais si – ma dernière question peut-être – si le Bureau du patrimoine faisait quand même un inventaire de Cité-Jardin, je pense qu'à ce moment-là, leur opinion serait peut-être plus que juste un texte de deux, trois lignes. Je pense qu'il faut réellement le voir.

910 Et l'impact, s'il fallait que le centre communautaire, en fait ce qui appartient maintenant au Centre Gabrielle-Major, soit clôturé, bien, là, c'est fini. On va oublier le secteur. On n'en parlera plus. Parce que là, il va falloir faire des trottoirs partout, il va falloir tout organiser pour que la circulation se fasse autrement, parce qu'actuellement les enfants passent par les cours, passent à l'extérieur. Ça fait que la circulation sur les rues, elle est très minime. C'est un des aspects importants de Cité-Jardin.

LA PRÉSIDENTE :

915 Bien sûr.

M. GILLES BEAUDRY :

920 Puis les arbres, en fait, les arbres, il y en a qui coupent des arbres. Ils ne demandent pas d'autorisation. Quand l'arbre est coupé...

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

925 Dans votre expérience de vos relations avec l'arrondissement, est-ce que l'arrondissement, eux sont sensibles avec...

M. GILLES BEAUDRY :

930 Oui. L'arrondissement est très, très sensibilisé et veut. Mais à ce moment-là, c'est des questions de priorité budgétaire en fin de compte. C'est pour ça que moi je dis, quand je regarde ce que la grande ville achète, achète des terrains, fait des échanges, ils l'ont fait à Pierrefonds, ils le font pour des pistes cyclables, alors, moi, je pense que c'est un élément qui irait quand même dans ce sens-là.

935 **LA PRÉSIDENTE :**

940 Et comment est-ce que l'arrondissement... monsieur Beaudry parle d'essayer d'intervenir au niveau de la Ville pour favoriser une conservation de l'ensemble patrimonial Cité-Jardin. Est-ce que l'arrondissement peut faire une demande à la Ville à cet effet-là? Est-ce que c'est l'association qui est en train d'être mise sur pied qui doit le faire? Comment procéder pour créer un lien entre le besoin, puis peut-être la possibilité que les services corporatifs et la ville centrale y répondent peut-être en partie?

Mme CÉCILE TOPP :

945

Je veux juste dire que vous avez raison. On s'arrête à la ligne pour le secteur de planification détaillée, ça ne couvre pas le secteur de Cité-Jardin. Mais il reste quand même que je pense qu'il y a une reconnaissance d'emblée de la valeur de cet ensemble-là et le fait qu'il constitue une particularité intéressante, très intéressante.

950

Alors, je veux dire, avec ce qu'on entend ce soir, je pense que les discussions avec l'arrondissement, qui est en train d'élaborer son chapitre d'arrondissement, peuvent très bien permettre d'aller dans le sens d'une reconnaissance explicite.

955

M. GILLES BEAUDRY :

L'arrondissement, ils sont très avancés dans leur plan, parce qu'il n'y a pas de contradiction jamais avec la Ville. Il y a eu d'ailleurs une consultation mardi passé et, en fait, le plan est pratiquement terminé. Il y aura une dernière consultation peut-être au mois de mars et je ne pense pas qu'il y ait de changement majeur. C'est complètement en ligne avec le Plan d'urbanisme de la Ville.

960

LA PRÉSIDENTE :

965

Madame Beudet?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

970

Vous avez mentionné tout à l'heure, madame Topp, qu'il pourrait y avoir des fonds pour aider le problème qu'explique monsieur Beaudry de la Ville de Montréal. Est-ce que j'ai bien compris? Et, si oui, d'où viendraient ces fonds-là, parce que ça ne semble pas être prévu au PTI. Ce n'est pas couvert par les subventions. Alors ça serait à quel niveau que la ville centrale pourrait aider?

975

Mme CÉCILE TOPP :

980

Bien, c'est justement l'orientation. La Ville reconnaît que, bon, elle met déjà des montants d'argent dans l'entretien de son patrimoine, mais de par sa Politique, elle veut devenir exemplaire à cet égard-là et elle veut constituer un fonds dédié qui pourra être accessible autant aux services corporatifs qu'aux arrondissements, pour faire en sorte que ce qui a une haute valeur patrimoniale puisse avoir un support financier adéquat dans son entretien et sa mise en valeur. C'est l'orientation que la Ville veut prendre.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

985

Donc, il y aurait deux fonds. Il y aurait un fonds pour les...

Mme CÉCILE TOPP :

990 Non, non.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

995 Non?

Mme CÉCILE TOPP :

1000 Non. C'est le fonds de ses propriétés. Les sentiers dont monsieur parle sont des propriétés de la Ville de Montréal comme ses parcs, comme ses bâtiments, comme ses rues.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1005 D'accord. Quand vous dites un fonds dédié, ça veut dire que c'est un fonds à long terme, un capital dont on utilise seulement les intérêts?

Mme CÉCILE TOPP :

1010 Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

1015 Non.

Mme CÉCILE TOPP :

1020 Non, non, non.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1025 Parce qu'un fonds dédié, ça veut dire quelque chose aussi.

Mme CÉCILE TOPP :

1030 Non. Un fonds réservé, on pourrait dire. Dédié dans ce sens-là.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

D'accord. Merci.

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez revenir plus tard pour le Complexe?

1035 **M. GILLES BEAUDRY :**

Ça va. Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

1040 J'avais compris que vous vouliez parler du Complexe olympique.

M. GILLES BEAUDRY :

Il y a d'autres personnes?

1045

LA PRÉSIDENTE :

Oui, il y a d'autres personnes d'inscrites.

1050 **M. GILLES BEAUDRY :**

Je pourrai revenir après.

LA PRÉSIDENTE :

1055

Tout à fait. D'accord.

J'inviterais maintenant madame Carla Oliveira. Bonsoir, madame!

1060 **Mme CARLA OLIVEIRA :**

Bonsoir! Alors, j'ai deux questions qui se situent au niveau du patrimoine culturel immatériel.

1065 **LA PRÉSIDENTE :**

Matériel ou immatériel?

Mme CARLA OLIVEIRA :

1070

Immatériel.

LA PRÉSIDENTE :

1075 Immatériel?

Mme CARLA OLIVEIRA :

1080 Alors, c'est plutôt au niveau des communautés culturelles. Je vais vous citer un petit peu un exemple pour vous mettre en contexte. La communauté portugaise est assez importante sur le territoire montréalais et a influencé et transformé certaines facettes de la ville. On peut penser au niveau de l'espace au quartier portugais. On peut penser à des lieux précis comme le parc du Portugal, l'église portugaise qui est sur Rachel.

1085 Il y a plusieurs associations qui se sont développée dans les 50 dernières années, des associations culturelles, des écoles de langue, il y a des médias, il y a des troupes de danse. Il y a sept troupes de danse portugaise à Montréal. Il y a trois philharmoniques. Donc, il y a beaucoup de mouvements.

1090 Dans le milieu des pratiques culturelles amateur, il y a des besoins spécifiques. Alors, on peut penser à des locaux pour pratiquer. Je pense en particulier à un groupe. Ce groupe-là, le dirigeant, ça fait 40 ans qu'il est là. Il a ramassé une tonne de costumes. Qu'est-ce qui va arriver à ces costumes-là un coup que cette personne s'en va? Donc, on peut penser à des collections de costumes.

1095 On peut se demander aussi qu'est-ce qui va arriver aux musiciens qui jouent certains instruments traditionnels. Un coup que ces musiciens-là vont partir, je pense, par exemple, à la guitare portugaise pour le fado, ces gens-là sont vieux, est-ce qu'il y a un moyen qu'on peut mettre pour transmettre les savoirs?

1100 Alors, ma question exacte: y a-t-il une garantie du côté de la Politique du patrimoine pour des mesures qui seront prises pour développer des moyens pour soutenir les groupes ou les associations dans leurs besoins d'espace, de formation en ce qui a trait aux transmissions des savoirs?

1105 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est une question qui est très claire. Alors, je la transmets tout de suite à madame Topp et à son équipe.

1110 **Mme CÉCILE TOPP :**

1115 Dans le document à la page 66 et 67, c'est là qu'on retrouve l'ensemble des mesures que la Ville souhaite promouvoir pour soutenir le patrimoine immatériel. Donc, il y a différentes mesures qui visent d'abord à mieux connaître les groupes, les communautés qui portent ce patrimoine immatériel.

1120 Donc, vous allez voir qu'il y a toute une série d'actions, d'objectifs qui proposent d'accroître notre connaissance du patrimoine immatériel dans le but aussi de connaître mieux les besoins de ces différents groupes-là, et pouvoir supporter et accompagner les démarches des organismes en patrimoine immatériel, soit pour, comme vous le mentionnez, obtenir des locaux, soutenir la formation, la diffusion, la transmission des savoirs. Donc, c'est au coeur des objectifs qu'on poursuit à l'intérieur de la Politique.

1125 **LA PRÉSIDENTE :**

1130 Madame Oliveira, je vous invite aussi à aller sur le site Internet de l'Office. Probablement qu'au début de la semaine prochaine, les transcriptions écrites de ce qui s'est dit dans les séances antérieures seront disponibles sur le site. Et, à la séance d'hier à Lachine, il y a eu plusieurs informations qui ont été données sur le volet patrimoine immatériel.

1135 D'ailleurs, j'aimerais demander si c'est possible de faire venir monsieur Racine, qui est là, qui lui est du côté du Service culture et loisir – mais j'ai peut-être pas le bon titre – parce que je suis restée un peu confuse hier sur le partage des actions de chacun des deux services en matière de patrimoine immatériel. Je ne sais pas si c'est la bonne personne pour nous parler un peu des actions du service, mais si ce l'est, ce serait fortement apprécié.

1140 En fait, hier et avant-hier, on a entendu parler de la part des deux services. Donc, il y a le Service de la culture et du loisir qui supporte les organismes, puis il y a le Bureau du patrimoine qui le fera aussi. Alors, monsieur Racine?

M. DENIS RACINE :

1145 Donc, avec un brin d'humour, je dis que je ne suis pas la meilleure personne, peut-être même pas la bonne personne, mais je suis la meilleure personne ici, ce soir. Est-ce que vous pourriez reformuler la question de manière succincte, s'il vous plaît?

LA PRÉSIDENTE :

1150 D'ailleurs, vous êtes du Service de la culture, section patrimoine. Donc, ce qu'on comprend, c'est qu'au Service de la culture, il y a un support, il y a une orientation ou une partie des actions du service qui sont orientées vers le patrimoine. Et c'est un peu de connaître ce volet-là des activités de votre service, tout simplement.

1155 **M. DENIS RACINE :**

Le patrimoine en général ou le patrimoine immatériel?

LA PRÉSIDENTE :

1160

En général, mais plus spécifiquement le patrimoine immatériel. Mais en général, puisqu'on parle de Politique du patrimoine.

M. DENIS RACINE :

1165

On a une action de soutien au patrimoine par l'intermédiaire d'un programme de soutien aux activités de diffusion du patrimoine montréalais, qui est ouvert aussi aux organismes en matière de patrimoine immatériel. Si la Société pour la promotion de la danse traditionnelle organise un événement, présente une demande de subvention et est retenue par le jury, elle sera subventionnée à l'intérieur du programme.

1170

Il y a aussi des institutions municipales, comme le Centre d'histoire de Montréal, qui travaillent régulièrement avec des organismes, dont des organismes de la communauté portugaise notamment, à organiser des expositions, photographies, autres types de documentation sur la vie des communautés culturelles en lien avec sa mission qui est d'expliquer comment les Montréalais vivent à Montréal à travers les époques.

1175

Il y a aussi chez nous dans notre service, mais là c'est une restructuration récente, les gens des loisirs et des sports au niveau corporatif se sont maintenant greffés à notre grand Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie. Je ne connais pas encore très bien exactement ce qu'ils font, mais je sais qu'ils travaillent avec les communautés culturelles à différents niveaux disciplinaires, que ce soit le patrimoine d'expression en particulier, et ça c'est au niveau d'un service central.

1180

Mais lorsqu'il nous a été donné de faire des recherches pour préparer des dossiers pour le groupe-conseil de madame Chambers et qu'on a fait l'inventaire de ce qui se passait en patrimoine à la Ville de Montréal dans son ensemble, on s'est rendu compte qu'au niveau des arrondissements, il se passait énormément de choses et que le gros de la relation quotidienne, je dirais, entre les groupes de patrimoine et d'expression et la Ville se passe dans les arrondissements.

1185

1190

À part ça, bien, étant fonctionnaire municipal depuis plus d'une vingtaine d'années, je sais pertinemment qu'il y a une tradition à la Ville de mettre ses locaux à la disposition de groupes communautaires dont des groupes des communautés culturelles, des groupes de patrimoine expression et ce, dans tous les arrondissements. Et ça s'est fait même avant la réorganisation municipale.

1195

LA PRÉSIDENTE :

1200

Maintenant, j'aimerais peut-être de votre part, madame Topp, voir comment vous voyez la convergence entre ces actions et la mise en oeuvre de la Politique. C'est une question qui est très large, puis c'est dit dans la Politique, mais bien simplement pour nous resituer par rapport au

Bureau du patrimoine dans son action compte tenu des divers acteurs sur le territoire. Et l'évolution aussi de la planification dans le temps de la mise en oeuvre de la Politique.

1205

Mme CÉCILE TOPP :

Alors, le Bureau du patrimoine et de la toponymie du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine a une mission propre, je dirais, de premier niveau, qui est le soutien au patrimoine immobilier.

1210

Donc, tout ce qu'on a comme patrimoine bâti, patrimoine archéologique et le patrimoine paysager lorsqu'il est dans la sphère de mise en valeur du territoire, si on peut faire un peu de distinction... parce que chez lui – je dis chez lui, mais dans son Service au développement culturel et qualité du milieu de vie – il y a également les gens qui s'occupent des milieux naturels et des parcs. Donc, il y a une partie du paysager aussi qui est liée plus à ces ensembles naturels, si on peut s'exprimer ainsi.

1215

Alors, ça, c'est la première mission, la mission plus directe du Bureau du patrimoine et de la toponymie. C'est pour ça que vous allez retrouver là l'aide aux propriétaires privés pour la mise en valeur de bâtiments patrimoniaux, que vous allez retrouver là les programmes de soutien en archéologie, différents programmes de soutien dans la mise en valeur de territoires patrimoniaux tels le Vieux-Montréal.

1220

En plus, le Bureau du patrimoine et de la toponymie se verra confié le suivi de la mise en oeuvre de la Politique. Donc, c'est nous qui allons être le porteur de ce suivi-là. Et avec les collègues des autres services corporatifs et des arrondissements, nous serons le rassembleur de l'information pour indiquer à chaque année le bilan de la mise en oeuvre de la Politique auprès des instances administratives de la Ville, dont une commission du conseil qui, à chaque année en public, siègera et pourra faire état publiquement de l'état d'avancement de la Politique.

1225

1230

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, pour revenir à la question de madame Oliveira, comme l'a bien indiqué monsieur Racine, le patrimoine d'expression est supporté par la Ville de Montréal depuis longue date sous différentes façons, principalement un support aux organismes communautaires et à but non lucratif en matière de loisir.

1235

Maintenant, cette reconnaissance du patrimoine immatériel qui est relativement récente au niveau mondial, qu'on retrouve de façon très authentique dans la Politique du patrimoine qui fait l'objet de la consultation publique, cette nouvelle tendance de reconnaître l'importance du patrimoine immobilier, comment est-ce que ça va se matérialiser dans une nouvelle forme d'aide à ceux qui pratiquent ce patrimoine depuis longtemps?

1240

C'est une drôle de question, mais on reconnaît maintenant de façon nouvelle ce patrimoine-là, il a toujours été soutenu. Est-ce que ça veut dire qu'on va le soutenir différemment,

1245

mieux, autrement, par d'autres personnes ou d'autres façons, d'autres programmes? Ce n'est peut-être pas su maintenant mais dans une vision d'ici 10 ans, est-ce que vous avez des informations à nous donner?

1250

Mme CÉCILE TOPP :

Je crois que la vision qu'il y a dans la Politique, c'est d'abord de mieux connaître, de mieux connaître les porteurs de patrimoine immatériel, et en les connaissant mieux et en identifiant mieux leur contribution à cette transmission de cet héritage, et en connaissant mieux les besoins, pouvoir adapter des programmes, des supports, je pense que... et aussi, ça va nous permettre de voir les différentes sources de financement.

1255

Comme on a eu l'occasion de le dire, certains financements proviennent plutôt de l'angle soutien au multiculturalisme, soutien aux loisirs culturels, soutien aux organismes sans but lucratif, parce qu'on a différents volets. Donc, c'est souvent une meilleure connaissance de tout ça et une meilleure organisation du support qui permettra d'être plus adéquat par rapport à nos actions vis-à-vis du patrimoine immatériel.

1260

LA PRÉSIDENTE :

1265

Monsieur Racine?

M. DENIS RACINE :

1270

On sait qu'il y a peut-être 300 ou 350 événements de petite et moyenne envergures dans les arrondissements de Montréal qui se tiennent chaque année, qui sont réalisés par des communautés culturelles et qui parlent de leur culture immatérielle, de leur patrimoine immatériel. C'est déjà beaucoup de choses.

1275

Mais le fait que le Canada adhère désormais à une convention internationale qui concerne le patrimoine immatériel, que le patrimoine immatériel commence à se définir mieux, nous force – et c'est pourquoi c'est mentionné dans cette Politique-là, et comme il n'y a pas beaucoup de politiques municipales en matière de patrimoine, il y en a encore moins qui traitent audacieusement du patrimoine immatériel – ça nous force à accompagner la réflexion qui va se faire à d'autres niveaux, ailleurs, peut-être même dans d'autres pays et par d'autres instances au sujet du patrimoine immatériel, pour nous amener à raffiner nos actions.

1280

Mais il y a déjà énormément de choses qui se font, sans même qu'il soit besoin d'innover par rapport à ce qui se fait maintenant. J'ai oublié de dire tout à l'heure qu'au niveau du soutien aux festivals et aux événements, ça fait très longtemps qu'on soutient la Carifête, par exemple, et comme on soutient le Festival de jazz. Il n'y a pas de distinction.

1285

Je me souviens, quand le programme de soutien à l'interculturalisme est né chez nous, d'un commun accord avec le ministère de la Culture, c'est à la suite d'une réflexion. Déjà, ça

1290

commençait. Ça, c'est en 88-89. Donc, on ne fait que poursuivre et raffiner les moyens d'action. Sauf que désormais il y a un discours plus ouvert sur le patrimoine immatériel, on commence à le nommer et on en parle beaucoup.

1295 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça apporte des éléments d'information, madame Oliveira?

1300 **Mme CARLA OLIVEIRA :**

Bien, je trouve ça drôle que monsieur Racine dise que ça fait longtemps qu'il travaille avec les groupes, mais du côté de madame Topp, bien, ils sont encore rendus à reconnaître, à savoir qu'est-ce qui se passe. Donc, je trouve que ça fait bizarre.

1305 **LA PRÉSIDENTE :**

1310 Sans vouloir répondre pour madame Topp, je vous dirais que moi, ce que j'ai compris de ce que madame Topp a dit, c'est qu'il y a un besoin d'identifier plus clairement qu'est-ce qui est du patrimoine et qu'est-ce qui est peut-être plus du loisir, de façon à être sûr de bien soutenir le patrimoine immatériel. Est-ce que j'ai bien compris?

Mme CÉCILE TOPP :

Oui. C'est exactement ce que la Politique souhaite faire.

1315

LA PRÉSIDENTE :

1320 Ce qu'on comprend, c'est qu'il y a plusieurs façons de soutenir une activité. Puis là, la Politique veut soutenir ce qui relève vraiment du patrimoine immatériel de façon à assurer la pérennité dans le temps. C'est ce que j'ai compris.

Mme CÉCILE TOPP :

1325 Et je pense que c'est aussi, là, on est dans une politique municipale du patrimoine. Donc, bien saisir, bien connaître la part de toute cette activité en matière de patrimoine immatériel qui contribue à l'identité montréalaise. Alors, c'est vraiment ça qui est le sens de la Politique.

LA PRÉSIDENTE :

1330 Corrigez-moi si je me trompe, je n'ai pas compris non plus qu'en incluant le patrimoine immobilier dans le plan d'action de la Politique, on change quoi que ce soit à la tradition qui s'est faite au niveau du Service de la culture et des services des loisirs en arrondissement.

Mme CÉCILE TOPP :

1335

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1340

Sauf peut-être une action plus concertée.

Mme CÉCILE TOPP :

C'est ça.

1345

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je m'exprime correctement?

1350

Mme CÉCILE TOPP :

Oui, oui. C'est bien ça.

LA PRÉSIDENTE :

1355

Avez-vous une deuxième question, madame?

Mme CARLA OLIVEIRA :

1360

Oui. Ma deuxième question a trait à la mémoire, toujours sur les communautés culturelles. Ça tombe bien. Alors, les communautés culturelles arrivent ici avec leurs traditions souvent qui vont influencer la vie montréalaise. Mais un coup que ces personnes-là meurent ou partent, est-ce que tout est oublié?

1365

Alors, est-ce que dans la Politique du patrimoine, la mémoire est considérée. Donc, cet apport des communautés culturelles à la mémoire collective, y aurait-il des mesures pour soutenir la mémoire? On a mentionné tout à l'heure le Centre d'histoire de Montréal. Alors, est-ce que c'est la seule institution à qui on doit s'adresser? Ou est-ce qu'il y a une certaine prévision d'en faire d'autres?

1370

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp.

1375 **Mme CÉCILE TOPP :**

Oui, on indique que la Ville souhaite développer la conservation, la transmission et la mise en valeur, l'enrichissement du patrimoine immatériel, de même que son appropriation par les Montréalais. Donc, on peut indiquer, c'est une volonté de pouvoir s'assurer de la transmission
1380 de cet héritage-là, de sa diffusion, de sa commémoration également.

LA PRÉSIDENTE :

Mais si madame Oliveira, par exemple, constate qu'il y a péril et qu'il pourrait y avoir perte
1385 d'un élément mémoriel important, à qui doit-elle s'adresser?

Mme CÉCILE TOPP :

La Politique du patrimoine propose de mettre sur pied une veille patrimoniale et d'en
1390 confier la responsabilité au Conseil du patrimoine. Donc, le conseil pourra être appelé à justement recevoir, être à l'affût, s'assurer qu'il obtient l'ensemble des informations qui lui permettent d'apprécier des situations de péril, tant pour des oeuvres d'art, des pertes au niveau de traditions et de faire des recommandations à la Ville pour remédier ou éviter la perte.

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1400 Je ne sais pas si je peux me permettre de vous poser une question, madame Oliveira? Vous faites partie de la communauté portugaise même si, à l'accent, ça ne s'entend pas. Vous êtes principalement dans le Plateau Mont-Royal, j'imagine?

1405 **Mme CARLA OLIVEIRA :**

Oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1410 Et, à ce moment-là, comment se fait cette relation avec le milieu? Vous parlez de vos traditions. Donc, la danse, toutes ces formes d'expression. Est-ce que ça se fait à l'intérieur des équipements ou des structures de l'arrondissement ou est-ce que c'est complètement séparé, c'est complètement d'initiatives privées par les membres de la communauté portugaise?

1415 En d'autres mots, est-ce qu'il y a une intégration? Est-ce que vous avez une facilité de la part de l'arrondissement ou de la collectivité d'accueil? Et, en retour, est-ce qu'il y a des gens de

la collectivité en général qui participent à vos activités, qui viennent aussi bénéficier de ces traditions que vous nous apportez?

1420

Mme CARLA OLIVEIRA :

Bien, le quartier portugais, oui, il est sur le Plateau. Les institutions, les associations sont là, mais beaucoup de personnes ont fini par déménager. C'est pas mal éparpillé sur tout le territoire montréalais. Je vous dirais que la plupart des activités continuent dans le quartier, étant donné que les associations sont là, le centre communautaire est là, mais ce n'est pas le seul. Parce qu'il y en a aussi proche d'ici, dans Hochelaga, il y en a dans West-Island. Donc, il y a quelques petits îlots. Mais on peut dire que principalement, c'est sur le Plateau.

1425

1430

Les manifestations se font beaucoup dans les associations, vont se faire à l'église portugaise. C'est les lieux où est-ce qu'on se retrouve. Les installations de la Ville, il n'y a pas beaucoup d'activités qui se sont faites. L'année dernière, il y a eu le 50e de la communauté portugaise à Montréal. Ça a ouvert quelques portes. Il y a quelques activités qui se sont faites à la Maison de la culture du Plateau. C'était un mouvement spécial, donc ça a ouvert quelques portes.

1435

Mais normalement, ça se fait plutôt dans les associations portugaises et à l'église.

1440

Les échanges avec les gens, par exemple, il y a toujours des gens qui vont venir voir, mais c'est surtout quand on fait des événements dehors. Là, ça a un impact vraiment important, qu'on peut voir qu'il y a vraiment un échange. Donc, surtout l'été, quand il y a les fêtes, il y a des processions religieuses, donc là, il y a vraiment un échange avec les gens.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Merci.

1445

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à vos questions?

1450

Mme CARLA OLIVEIRA :

Oui. Ça va. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1455

Merci à vous.

J'inviterais maintenant madame Chantal Leblanc.

Mme CHANTAL LEBLANC :

1460

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1465 Bonsoir, madame!

Mme CHANTAL LEBLANC :

1470 Je vais retoucher le thème du patrimoine immatériel, culturel immatériel parce que, bon, ce que je trouve dans la Politique, c'est que ce n'est pas assez défini, ce qui va compliquer probablement tout ce qui va suivre avec la Politique.

1475 Monsieur Racine a mentionné à plusieurs reprises le patrimoine d'expression. Je trouve que malheureusement, c'est un terme qui est très bien utilisé mais qui ne se retrouve pas dans la Politique et on ne retrouve pas non plus toutes les manifestations – monsieur Racine en a aussi parlé – toutes les manifestations de patrimoine d'expression qu'on retrouve sur le territoire montréalais.

1480 Madame Oliveira a parlé de communauté portugaise mais il y a énormément d'autres communautés. Puis on parle des gros festivals comme Nuits d'Afrique, Carifesta, toutes les différentes... patrimoine d'expression qui joue un rôle dans la communauté montréalaise.

1485 Ma question, c'est surtout pour la Ville en tant que gestionnaire exemplaire. Comment la Ville entend définir les groupes qui vont être porteur de patrimoine d'expression? On mentionne justement à la page 67:

Établir des priorités basées sur leur contribution à l'identité montréalaise.

1490 L'identité montréalaise n'est pas définie non plus. Alors, est-ce qu'un groupe d'une communauté culturelle serait d'être considéré montréalais parce qu'il a quand même joué un rôle important dans la communauté, mais comment la Ville entend définir l'identité montréalaise.

LA PRÉSIDENTE :

1495 Madame Topp.

Mme CÉCILE TOPP :

1500 Alors, écoutez, tantôt, on a mentionné que c'était assez audacieux d'introduire dans une Politique du patrimoine la notion de patrimoine immobilier... excusez, parce que immobilier, ça, c'est plus naturel d'avoir ça. C'est plus traditionnel dans une Politique du patrimoine.

1505 Mais au niveau immatériel, ce que l'on mentionne, c'est que c'est important de bien délimiter le champ d'action de la Ville vis-à-vis du patrimoine immatériel. Et, pour ça, il faut commencer par repérer, documenter et analyser justement. Je pense que dans la Politique, c'est

qu'on n'est pas prêt tout de suite à dire: «Voici les groupes qu'on doit reconnaître.» On n'a pas assez de réflexion. On n'a pas assez de discussion avec le milieu associatif, les arrondissements et tout ça pour pouvoir bien...

1510 Alors, pour éviter de faire des erreurs et de partir dans toutes sortes de directions, on aime mieux prendre ce moment-là et bien camper quel va être le champ d'action de la Ville en ayant une meilleure connaissance des champs d'action des groupes. Donc, c'est ce qui est mentionné. Je pense que sans parler de patrimoine d'expression, peut-être qu'on n'a pas utilisé ce vocabulaire-là mais c'est très présent dans notre esprit et, au début de cette section-là, à la
1515 page 66, je pense qu'on voit comment la définition est très englobante, très...

Mme CHANTAL LEBLANC :

1520 Oui, mais souvent, une définition très englobante laisse passer beaucoup de choses et justement, ce n'est pas assez défini pour justifier, on va dire, tel organisme est porteur du patrimoine.

1525 On sait que pour le patrimoine immobilier, vous avez des monuments, vous avez parlé tantôt des monuments listés. Alors, pour être listés, c'est qu'ils se fondent avec certains critères. Est-ce que vous avez des critères aussi établis, lorsque vous allez faire l'étude des différentes communautés, des différents groupes, sociétés de patrimoine d'expression qui existent sur la Ville de Montréal, est-ce que vous avez certains critères qui vont vous permettre de délimiter ceux qui font référence au patrimoine et ceux qui ne le font pas?

1530 **LA PRÉSIDENTE :**

 J'aimerais rajouter à votre question. La question de madame Leblanc touchait la définition de l'identité montréalaise, je pense que ça serait intéressant de vous entendre là-dessus.

1535 Il y a les critères aussi de définition de ce qui constitue un patrimoine immatériel, mais pour avoir essayé de regarder un peu ce qui se passe au niveau mondial, on se rend compte assez rapidement qu'il y a une convention de l'UNESCO qui a été proposée en 2003. Par contre, il me semble avoir entendu dire que sur 120 états membres, il n'y en a que quatre qui l'ont signée. Donc, cette convention-là n'est pas encore ratifiée. C'est une déclaration, pardon. Donc, au
1540 niveau du patrimoine immatériel, le travail de définition, il ne se fait pas seulement qu'au niveau de la Ville, il se fait même au niveau international au moment où on se parle.

1545 Et, moi, ma question que j'ajoute à celle de madame Leblanc, c'est quand on regarde les critères qui sont en élaboration au niveau international, on voit que le volet historique est toujours présent. C'est-à-dire que dans le patrimoine immatériel, un des critères, c'est qu'il y ait une racine dans le temps. Ce n'est pas quelque chose qui serait nouveau aujourd'hui, qu'on pourrait appeler de patrimoine immatériel.

1550 Ça, au niveau municipal, est-ce que c'est un critère qu'on penserait retenir? C'est une drôle de question, mais puisque le patrimoine, c'est souvent associé à l'histoire, est-ce que ce sera le cas pour le patrimoine immatériel dans l'action municipale? Je pose peut-être la question trop tôt. C'est peut-être trop tôt, mais quand même je l'essaie.

Mme CÉCILE TOPP :

1555 Écoutez, vous noterez dans la Politique, ce qui est proposé, c'est justement de les établir, ces critères-là. On ne les a pas actuellement et on souhaite le faire avec le milieu associatif, les arrondissements, pour justement avoir quelque chose qui correspond à notre Ville. Parce que c'est la politique de la Ville de Montréal donc.

1560 Et l'histoire, dont l'enracinement dans l'histoire, c'est plutôt l'enracinement dans notre ville, dans notre histoire, qui n'est pas l'histoire moderne, l'histoire contemporaine. Alors, on ne la compare pas à d'autres. Ça ne sera pas sûrement de la même façon qu'on appliquera ça ici que dans des chartes internationales où là les situations sont très différentes.

1565 Donc, c'est justement ça. Alors, je crois que la Politique n'en propose pas de critères. Elle dit justement qu'elle souhaite élaborer avec le milieu associatif ces critères-là de reconnaissance, de telle sorte que l'on puisse avoir véritablement un patrimoine immatériel qui correspond au tissu urbain de la Ville, qui seront ancrés dans l'urbain de la Ville.

1570 **LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Racine?

M. DENIS RACINE :

1575 Oui. Je voulais souligner l'intéressant travail qui se fait au Centre d'histoire de Montréal. La mission du Centre d'histoire, c'est de présenter Montréal aux Montréalais et aux visiteurs, et l'exposition permanente du Centre d'histoire a été refaite il y a deux ou trois ans, et la thématique a été revue, les moyens de raconter cette histoire-là ont été revus, et le choix s'est arrêté sur une
1580 approche de l'influence des différentes vagues d'arrivants à Montréal.

Donc, les premiers, c'est les Amérindiens. Ensuite, il y a eu les Français. Ensuite, les Anglais. Ensuite, différentes vagues d'immigrants et c'est ça qu'on découvre quand on va au Centre d'histoire faire une visite guidée de l'exposition permanente qui est là.

1585 En plus, dans le programme d'exposition temporaire, il y a des photographies prises par des gens qui ont vécu à Montréal à une certaine époque, qui appartenaient à des communautés culturelles. Il y a toutes sortes d'expositions qui sont montées. Il y en a une à laquelle j'ai fait référence tout à l'heure avec la communauté portugaise, notamment, au Centre d'histoire, qui
1590 touche exactement cette dimension-là où le patrimoine propre à une communauté s'intègre dans l'histoire de Montréal, qui est celle de nous tous.

1595 Parce qu'il faut penser que le patrimoine immatériel n'appartient pas seulement à des communautés d'arrivée récente, mais il y a aussi des mouvements de la ruralité vers la ville, il y a aussi des mouvements transcanadiens, il y a eu des mouvements vers l'extérieur, vers l'intérieur. C'est nous aussi le patrimoine immatériel. Donc, c'est une problématique historique et muséologique qui concerne tout le monde, mais la réalité des communautés culturelles est prégnante, est très forte parce qu'elles sont de plus en plus présentes numériquement à Montréal et qu'elles changent toute la donne.

1600 Donc, cette Déclaration internationale tombe à point nommé, mais ça fait longtemps qu'on vit cette problématique-là.

LA PRÉSIDENTE :

1605 D'ailleurs, en parcourant la documentation sur le site Internet de l'UNESCO, je me suis rendue compte que depuis 2001, à tous les deux ans, c'est un programme qui a été instauré à la fin des années 90, je crois que ça s'appelle le Programme de reconnaissance des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral immatériel, donc avant même qu'il y ait eu la Déclaration et avant même que -
1610 ça va prendre quelques années avant que la Déclaration soit ratifiée, puis tout ce qui découle d'une ratification, donc la mise en place de fonds, de comités, puis tout ça, il y a un travail qui se fait déjà.

1615 Et je me souviens d'une remarque de monsieur Jean-François Leclerc mardi dernier à l'effet que, en voulant faire l'inventaire des pratiques finalement actuelles sur le territoire montréalais en matière de patrimoine immatériel, c'est un exercice qui allait servir à établir à la fois les définitions et les critères.

1620 Autrement dit, on ne voulait pas faire un exercice théorique de définitions et de critères, on voulait mettre ensemble la théorie puis la pratique. Est-ce que ce genre de programme de reconnaissance ne permet pas un peu le même genre de mélange entre la théorie et la pratique? Donc, s'il y avait un programme de reconnaissance du patrimoine immatériel à Montréal, est-ce que ça ne permettrait pas d'avancer le travail de définitions et de reconnaissance?

Mme CÉCILE TOPP :

1625 Oui, c'est un très bon point. D'ailleurs, la Politique, à la page 67, donne spécifiquement cette mesure-là de reconnaître par des prix la qualité du travail des porteurs, acteurs, praticiens et citoyens oeuvrant en patrimoine immatériel afin de promouvoir le patrimoine immatériel. Donc,
1630 c'est spécifiquement un moyen de reconnaître et de faire connaître.

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une autre question?

Mme CHANTAL LEBLANC :

1640 Peut-être une question, oui, pour conclure. Ce que je vois dans la Politique, c'est qu'il y
a vraiment des procédures concrètes qui ont été mises en marche pour justement tout ce qui a
trait au patrimoine immobilier, bâtiment, musée, mais que le patrimoine immatériel reste encore
très vague, immatériel. On ne voit pas qu'il y ait de fonds vraiment mis sur le développement
comme vous avez dit de reconnaissance. On voit que les fonds ont été beaucoup plus mis... je
me trompe peut-être, mais c'est qu'on voit que c'est vraiment une autre étape. Ce n'est pas
encore rendu à l'étape comme les autres, le patrimoine immobilier.

1645 **LA PRÉSIDENTE :**

1650 Dans la structure financière que vous nous avez montrée, est-ce qu'il y a de nouveaux
fonds ou est-ce que, en fait, ce sont des fonds ou des budgets existants qu'on regroupe sous le
vocabulaire «patrimoine». Dans ce que vous nous avez montré comme PTI, budget de
fonctionnement, budget de revenu du Bureau du patrimoine et toponymie, est-ce qu'il y a de
nouveaux argents qui sont prévus à part le fonds municipal ou est-ce qu'il s'agit en fait d'une
restructuration qui permet de voir exactement combien d'argent va dans le patrimoine
actuellement?

1655 **Mme CÉCILE TOPP :**

1660 Il n'y a pas de nouveaux fonds. Ce qu'on vous a montré, c'est les argents que la Ville
consent actuellement dans son budget 2005 et dans son programme d'immobilisations.

Et pour soutenir la mise en oeuvre de la Politique, c'est plutôt une réorganisation de ces
fonds-là à la lumière des nouveaux objectifs de la Politique qui sera faite au cours de 2005 et dont
on verra davantage l'effet en 2006. Ou la réorganisation, si on veut, des argents en 2006.

1665 **LA PRÉSIDENTE :**

1670 Et en réponse à la proposition de madame Leblanc, il n'y a rien qui empêcherait de
dégager certaines sommes, par exemple, pour faire un programme de reconnaissance du
patrimoine immatériel. Il n'y a rien qui l'empêche. Ce n'est pas présentement proposé dans la
Politique, mais il n'y a rien qui l'empêche. Est-ce que je me trompe?

Mme CÉCILE TOPP :

1675 Non, il n'y a rien qui l'empêche. Présentement, comme on n'a pas de prix, sauf un petit
prix qui est lié à la reconnaissance des artisans dans l'opération patrimoine architectural de
Montréal. Mais cette reconnaissance-là, c'est souvent plus du temps et de l'organisation et la
promotion du prix que le prix lui-même. On ne parle pas de somme très importante. Donc, je
pense qu'il n'y a pas de problème à...

1680 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à vos préoccupations?

Mme CHANTAL LEBLANC :

1685

Oui. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1690

Merci à vous. Je ne sais pas s'il y a des gens dans la salle qui aimeraient poser des questions, mais vous savez que le registre est ouvert. Vous pouvez toujours vous inscrire. Je prends pour acquis que monsieur Beaudry est inscrit.

1695

Si vous permettez, je pense qu'on pourrait peut-être poser quelques questions sur des thèmes qui n'ont pas été couverts en séance précédente, si vous êtes patient, monsieur Beaudry? Oui? Je passerais la parole à mon collègue, monsieur Archambault, qui aimerait peut-être parler de patrimoine naturel?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1700

Comment avez-vous deviné? Oui. Première question. On vient d'être informés que le comité exécutif a adopté la Politique sur les milieux naturels pour adoption par le conseil à sa prochaine séance. Est-ce qu'il est possible de faire déposer ce document-là?

1705

Mme CÉCILE TOPP :

Bien sûr.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1710

Et est-ce que rapidement vous pourriez nous dire s'il diffère beaucoup de l'avant-projet de politique qui avait été soumis à la consultation? Parce que ces éléments-là avaient été repris dans le Plan d'urbanisme en grande partie au niveau notamment des écoterritoires.

1715

Mme CÉCILE TOPP :

Non. Au niveau des écoterritoires, il n'y a pas eu de modification par rapport au projet qui a été étudié par l'Office, en fait. Il n'y a pas eu de modification.

1720

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Donc, au niveau des implications sur le Plan d'urbanisme?

Mme CÉCILE TOPP :

1725

Il n'y a pas de changement à prévoir en raison de l'adoption de la Politique sur les milieux naturels.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1730

D'accord. Alors, vous avez dans votre programme d'acquisition des espaces naturels, dans votre programme triennal d'immobilisations, 40 000 milliers de dollars, donc 40 M\$, programme d'acquisition d'espaces naturels.

1735

Mme CÉCILE TOPP :

Oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1740

C'est en relation avec...

Mme CÉCILE TOPP :

1745

Avec la Politique sur les milieux naturels.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

D'accord. Et est-ce qu'à ce moment-là, il y a déjà des cibles d'identifiées?

1750

Mme CÉCILE TOPP :

Excusez-moi, monsieur Archambault. On essayait de changer d'expert.

1755

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Ah! oui. C'est que l'application de ce volet-là fait partie du Service de la culture et de la qualité de vie. C'est ça?

1760

Mme WENDY GRAHAM :

Au Service des sports et des espaces verts, qui fait partie de la Direction des grands services.

1765 **Mme CÉCILE TOPP :**

Votre question encore était?

1770 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Sur le 40 M\$ qui est prévu pour le programme d'acquisition dans les espaces naturels, est-ce qu'il y a des éléments ciblés déjà?

1775 **Mme WENDY GRAHAM :**

1780 Pas que je peux vous donner ce soir en tant qu'information, mais il est certain qu'au travers l'île, il y a des comités techniques qui sont formés avec les gens des arrondissements et le public, qui discutent déjà de différents projets à l'intérieur des écoterritoires et dont certaines zones ou territoires sont identifiés, mais je ne peux pas vous dire exactement lesquels le sont actuellement.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

1785 Une question un peu plus générale. C'est que dans votre document de Politique sur le patrimoine à la page 30, quand vous parlez du patrimoine naturel, vous dites que ça englobe principalement les ensembles naturels et qui ont une valeur significative. Alors, cette valeur significative là, est-ce qu'on doit entendre qu'elle est principalement écologique ou est-ce qu'elle est également esthétique? Autrement dit, est-ce que ce volet du patrimoine naturel est surtout pour des milieux dits naturels ou pour des milieux remarquables?

1790 **Mme WENDY GRAHAM :**

1795 Le patrimoine naturel, de la façon qu'il est traité dans la Politique du patrimoine, traite l'ensemble du patrimoine naturel sur l'île de Montréal. Donc, ça peut avoir une valeur d'abord naturelle, donc il est évalué au niveau de sa biodiversité, mais il peut aussi avoir une valeur au niveau historique comme il peut avoir une valeur paysagère et autre. Donc, il y a plusieurs différentes valeurs qui peuvent être associées avec les différents territoires identifiés.

1800 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

1805 D'accord. Et dans ce contexte-là, un des éléments qui était ressorti de la consultation sur la protection des milieux naturels, sur la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, c'était un certain déséquilibre de la répartition notamment des écoterritoires sur l'île de Montréal.

En matière de patrimoine immobilier, on est habitué à parler de restauration. Est-ce qu'on pourrait concevoir une transposition, donc une renaturalisation de certains espaces dégradés qui permettrait de diminuer ce déséquilibre à l'intérieur de la Politique?

1810 **Mme CÉCILE TOPP :**

Oui. Parce que cette notion-là d'écoterritoire n'est pas la seule notion qui est abordée à l'intérieur de la Politique sur les milieux naturels. Il y a aussi dans la Politique sur les milieux naturels une volonté au niveau des ensembles, notamment ceux qu'on retrouve dans nos parcs, la qualité des arbres qui fera l'objet d'une politique qui va venir se greffer au niveau de la Politique sur les arbres, et il y a aussi tout l'aspect des berges, et on indique que certains secteurs pourraient aussi bénéficier d'une renaturalisation. Et la Politique sur les milieux naturels annonce des plans d'action par rapport à ces aspects-là qui viendront se préciser.

1820 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

D'accord.

1825 **Mme CÉCILE TOPP :**

Alors, la Politique des milieux naturels, en fin de compte, ne se résume pas uniquement au niveau des écoterritoires.

1830 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :**

Bien sûr. Une dernière. Ça, c'est plutôt une remarque. En page 52, quand vous parlez de prendre en compte les dimensions naturelles et paysagères et vous parlez des mesures de conservation du patrimoine paysager, notamment pour les arbres remarquables, ça m'amène une réflexion sur la notion de forêt urbaine. Et je sais que si on ne procède pas à un certain renouvellement de nos stocks, surtout dans certains milieux où il y a une homogénéité d'espèces et d'âge, cette forêt-là est fragilisée. J'imagine que ça n'a pas pour effet d'empêcher un travail de renouvellement de la forêt urbaine?

1840 **Mme WENDY GRAHAM :**

Non. La forêt urbaine est définitivement une préoccupation, un autre patrimoine montréalais sur l'ensemble de l'île. Et parallèlement à la Politique du patrimoine, le Service de culture développe également un patrimoine de l'arbre qui est en évolution actuellement.

1845 Donc, il y a des mesures qui sont suggérées justement pour permettre aux arrondissements de faire état de l'ensemble du patrimoine ou de leur forêt urbaine, puis de tenir en compte des différentes recommandations d'une Politique du patrimoine pour élaborer des plans de gestion des forêts urbaines, par arrondissement. Et ces bases sont lancées déjà pour justement faire ce travail-là.

1850 Et donc, dans des projets comme Cité-Jardin aussi, ce sont des genres d'intervention qui tiennent compte à la fois du patrimoine que les arbres et les végétaux dans le domaine public

urbain et qui proposent de gérer. Parce que patrimoine paysager ou naturel, c'est vivant et ça évolue en tout temps. Donc, il faut planifier des stratégies de gestion.

1855

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

Merci, madame Graham.

1860

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais profiter de l'occasion pour demander s'il est possible d'apporter certaines clarifications sur la dénomination de patrimoine paysager. Parce que dans la catégorisation qui est proposée dans la Politique – puis là, c'est mon interprétation, je ne fais pas référence à aucune page en particulier – on regroupe dans un secteur d'activité bien défini le patrimoine bâti, archéologique et paysager. Et, par ailleurs, il y a quand même la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels qui, elle, visait spécifiquement des milieux à valeur écologique.

1865

1870

On comprend maintenant qu'il y a une évolution au niveau de la Politique, qui était sous-jacente, qui n'était jamais absente mais que maintenant la Politique ou la visée en termes de patrimoine naturel inclut des ensembles remarquables, etc., des paysages.

1875

Donc, la question que j'essaie de cibler ici, c'est en termes un peu plus techniques, est-ce qu'il y a une différence dans la façon dont la Politique va s'articuler? Quand on parle de patrimoine bâti, archéologique et paysager, le vocable «paysager», est-ce qu'il fait référence à l'environnement d'un immeuble ou est-ce qu'il fait référence à la notion de paysage qui, elle, est souvent plus large? Comment est-ce qu'on va départager ces vocables-là?

1880

Madame topp?

Mme CÉLINE TOPP :

Quand on parle de paysage, on parle d'une composition. Alors, donc, cette composition-là, elle peut à la fois comporter des dimensions naturelles, mais elle peut aussi comporter des dimensions culturelles. Donc, les espaces composés de murets, d'escarpements, tous ces aspects-là, c'est ce que l'on vise quand on parle de paysage. Donc, c'est des compositions dont la valeur d'ensemble a un intérêt sur le plan de notre patrimoine.

1885

1890

Alors, peut-être que ces explications-là, on les comprend mieux lorsqu'on est à la page 51 du document ou encore à la page 29 où on a une définition des patrimoines.

LA PRÉSIDENTE :

1895

En fait, c'est que dans le document – je ne pourrais pas vous dire la page – on propose d'établir des critères permettant d'identifier les paysages qui ont une valeur patrimoniale. Donc, la

notion de paysage est présente dans la Politique. Par contre, au niveau de la Ville gestionnaire ou propriétaire, on regroupe le patrimoine bâti, archéologique et paysager.

1900 Et ma question, c'est ça, c'est: est-ce qu'on a, d'une part, des paysages qui ne sont pas dans la section patrimoine bâti, archéologique et paysager?

1905 Je comprends que les outils réglementaires dont disposent les arrondissements permettent de réglementer les aménagements paysagers. Est-ce que c'est ce qu'on vise sous ce vocable-là?

Mme CÉLINE TOPP :

1910 Oui, oui, oui, c'est ça. C'est parce que souvent, Ville gestionnaire, il était important de regrouper les questions de patrimoine bâti et paysager, puisque c'est souvent une composition d'ensemble sur laquelle on va vouloir encadrer les interventions par des normes, des critères.

LA PRÉSIDENTE :

1915 Maintenant, si on tombe dans la notion des vues, parce que c'est quelque chose qui est présent dans le Plan d'urbanisme depuis au moins 92, je ne sais pas avant parce que je ne les ai pas vus...

Mme CÉLINE TOPP :

1920 Oui, depuis longtemps.

LA PRÉSIDENTE :

1925 Donc, depuis longtemps, la notion de vues protégées vers ou depuis le mont Royal, aussi les percées visuelles sur les cours d'eau, le fleuve, les rivières, les bassins, ça, ça rentre où? Est-ce que ça rentre dans les paysages? Est-ce que ça rentre dans le patrimoine bâti, archéologique et paysager? La notion de vue, elle, elle se rattache à quelle catégorie de patrimoine?

1930 **Mme CÉLINE TOPP :**

1935 Bien, je vous dirais que c'est plutôt un critère d'appréciation de l'impact d'un projet sur la transformation du paysage que l'on reconnaît avoir une valeur. La montagne, son symbole, sa silhouette, constitue un paysage dont on souhaite conserver et c'est pour ça qu'on a des critères qui nous exigent de préserver les vues sur ces éléments de paysage là qui sont de nature exceptionnelle, dont le mont Royal, les plans d'eau, qui sont des attributs importants de la ville.

LA PRÉSIDENTE :

1940

Je vous remercie de la précision. Ça m'aide à comprendre un peu la structure.

Donc, la vue devient une forme de critère pour évaluer des projets. C'est une caractéristique paysagère que l'on veut conserver et qui devient un critère d'évaluation de projet, plus qu'un paysage lui-même, la vue.

1945

Mme CÉLINE TOPP :

Oui. Bien, c'est parce qu'on protège la vue, parce qu'on reconnaît que ce que l'on voit est un paysage qui a une valeur. Alors, c'est pour ça qu'on veut éviter que la vue de ce paysage-là soit obstruée par des interventions, dont notamment la construction de bâtiments. C'est pour ça que dans le Plan d'urbanisme, toute la notion de parcours riverain, et on la retrouve dans la Politique du patrimoine, c'est ce que l'on souhaite, c'est de protéger les vues sur ce paysage qui est composé de berges, d'eau.

1950

1955

LA PRÉSIDENTE :

J'espère qu'on ne vous a pas perdu dans ces détails un peu techniques, mais c'était très instructif pour nous.

1960

Nous allons prendre une courte pause et nous allons reprendre dans une dizaine de minutes avec monsieur Beaudry. N'hésitez pas à vous inscrire si vous avez des questions. À tout à l'heure.

1965

SUSPENSION DE LA SÉANCE

* * * * *

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1970

Rebonsoir, monsieur Beaudry.

M. GILLES BEAUDRY :

Bonsoir, madame la présidente. Disons que le sujet du Village olympique qui a été traité dans d'autre chose, je vais quand même mentionner une chose importante. C'est que dans le nouveau Plan d'urbanisme, tout l'aspect patrimoine, patrimoine architectural, puis on a ajouté ce qui n'était pas avant dans le Plan d'urbanisme, le patrimoine naturel. Or, moi, je trouve qu'il y a eu un travail extraordinaire qui a été fait du côté patrimoine, qui n'était pas dans le plan de 92, puis qui n'était pas dans les documents d'urbanisme non plus.

1980

Or, le Village olympique, on avait demandé pendant plusieurs années qu'il soit un peu comme Cité-Jardin, déclaré comme secteur patrimonial de valeur exceptionnelle. Ça a été fait cette année dans le Plan d'urbanisme.

1985

Ils ont rajouté en plus le boisé qui est en arrière. C'est une chênaie de... moi, je les ai comptés, je vais vous dire franchement, à l'automne, j'ai compté 660 arbres. Il y en avait peut-être cinq, six qui n'étaient pas des chênes, là, parce que je ne suis pas habitué, mais j'en ai compté 660 dans le boisé. C'est des arbres qui sont dans un ravin, c'est très fragile quand même.

1990

Ensuite, les promoteurs là-dessus, bien, en fin de compte, bâtissent chaque côté, puis ils ne s'en occupent pas.

Or, dans le Plan d'urbanisme, on le mentionne comme patrimoine naturel. Et il y a un nouveau promoteur qui arrive avec un nouveau projet encore plus gros que l'autre, puis là il est conscient qu'il ne pourra pas bâtir dans le boisé. Ça fait que là, on pressent, en fin de compte, à 99,9 % qu'il veut faire un échange avec la Ville, empiéter dans le golf en échange du boisé. Ce boisé-là, il appartenait à la Ville jusqu'en 97. Il a été vendu à la RIO en 97, qui l'a revendu au promoteur en 98. C'est un ancien terrain, c'est un terrain qui a toujours appartenu à la Ville.

1995

Alors, là, on voit qu'à ce moment-là, on va se permettre d'empiéter dans le parc en disant: «Écoutez, on ne perdra pas d'espace naturel. On va en regagner à un endroit. Puis bien, si on le perd, ce n'est pas grave parce que ça va équivaloir.»

2000

Moi, ma question à ce moment-là serait, étant donné que c'est un patrimoine naturel, il y a une ambiguïté, en fin de compte, quand on parle du programme avec 40 M\$ pour l'acquisition de parcs, lorsqu'on parle d'espaces de patrimoine naturel, je ne suis pas certain que ce boisé-là est inclus dans cette définition-là. Parce que l'autre, c'est une définition vraiment de grands, grands espaces. Or, on aimerait que cet espace-là soit compris dans un programme ou fasse partie d'un processus de protection du patrimoine naturel.

2005

Et d'ailleurs, l'arrondissement dans son Plan d'urbanisme a fait un lien avec le boisé des Pères, qui est un peu plus à l'est, au nord, le boisé qui est la chênaie de chêne rouge en arrière du Village olympique et le parc Maisonneuve. On demande de faire un lien naturel. À ce moment-là, c'est un élément qui dépasse le quartier. C'est vraiment un élément, là, à l'échelle de la Ville et ça vient renforcer évidemment tout le caractère du Village olympique, des pyramides olympiques. Je pense que tout cet aspect patrimonial là est très important.

2010

Et dans le Plan d'urbanisme, on inclut le Village olympique et le complexe olympique fera partie d'une planification détaillée. Mais déjà, dans les balises d'aménagement, on a défini quand même la protection du boisé en arrière, la protection des vues vers le golf, vers le complexe olympique, vers le Stade et également protéger le caractère même des pyramides. Alors, je pense que c'est intéressant.

2015

2020

2025 Ma question: est-ce qu'il serait possible quand même, à moins que je me trompe et que ce serait inclus, si ce n'est pas inclus, de l'inclure dans les éléments de patrimoine naturel importants de Montréal à conserver.

LA PRÉSIDENTE :

2030 Madame Topp.

Mme CÉLINE TOPP :

2035 Le boisé de chêne est déjà un boisé de nature exceptionnelle. C'est unique. Il est déjà reconnu, vous l'avez mentionné, dans le Plan d'urbanisme, dans le chapitre d'arrondissement.

2040 Maintenant, pour préciser, je ne pense pas qu'il faut absolument que ce boisé-là soit inclus dans un écoterritoire ou dans la Politique sur les milieux naturels pour recevoir la protection dont vous parlez. Sa reconnaissance à l'intérieur du Plan d'urbanisme, du chapitre d'arrondissement, fait déjà en sorte qu'une construction...

M. GILLES BEAUDRY :

2045 Ce serait suffisant pour justifier un programme ou de l'inclure dans le programme? Oui?

Mme CÉLINE TOPP :

2050 Oui. Là, écoutez, il faut voir. Je veux dire, ce soir, moi, je ne peux pas donner un engagement pour l'administration de la Ville quant à l'acquisition, tout ça. Tout ce que je vous dis, c'est que la reconnaissance de ce bois-là, elle est acquise.

2055 Maintenant, comment on va en assurer la protection, il y a différents moyens. L'acquisition en est un, mais il y a aussi d'autres moyens réglementaires pour interdire toute altération dans ce bois.

M. GILLES BEAUDRY :

2060 Mais l'orientation qui est prise présentement, en réalité, c'est que s'il n'y avait pas une acquisition, à ce moment-là, le promoteur, lui, on sait...

2065 J'ai vu des plans. Je fais partie d'un comité de citoyens que le promoteur a rencontrés, on était quinze. Et puis il empiétait allègrement dans le parc Maisonneuve, dans le golf. Alors, moi, j'ai mentionné: «Bien, écoutez, un parc, là, on prend pour acquis qu'on n'empiète pas dessus. On ne prend pas pour acquis qu'on y va allègrement, puis après ça on en enlèvera un petit peu. On prend pour acquis qu'on n'y va pas. Puis s'il faut y aller un petit peu, bien, là, on verra.» Mais les gens, oups! je te dis que c'est...

2070 Puis du côté de la Ville, on semble dire: «On est bien d'accord avec vous, mais on va probablement faire un échange avec le boisé. À ce moment-là, si on perd un 20 000 mètres, bien, on acquerra un 20 000 mètres dans le boisé.» C'est-à-dire, ce n'est pas parce qu'on acquiert 20 000 mètres dans le boisé, qu'on est justifié, d'après moi, d'aller empiéter de 20 000 mètres ou 30 000 mètres dans le golf, qui est quand même un élément protégé dans le Plan d'urbanisme.

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Topp, sans vouloir discuter d'un cas spécifique qui relève de la compétence de l'arrondissement, est-ce qu'il est possible de donner des balises d'aménagement dans le cas où effectivement...

2080 En fait, la question que moi, je poserais, c'est: est-ce que le golf peut faire l'objet d'une cession de terrain de la part de la Ville en faveur d'un promoteur immobilier ou est-ce que, lui aussi, de par son statut vert, est protégé d'une certaine façon. Que ce soit celui-là ou un autre.

2085 **Mme CÉLINE TOPP :**

Non, écoutez, je veux dire, ça, c'est dans le domaine de la discussion de chaque projet immobilier, la Ville est souvent appelée à regarder des cessions de terrain pour favoriser et, dans ce contexte-là, elle s'assure toujours que les intérêts des citoyens sont préservés.

2090 Ces projets-là particuliers, les citoyens, quand même, ont la voix au chapitre. Je veux dire, c'est des décisions, bon, qui devront faire l'objet d'un important processus parce que nos espaces verts sont identifiés parcs à l'intérieur du Plan d'urbanisme. Mais s'il y avait besoin d'en changer l'affectation, bien, il faudrait modifier le plan et procéder par les processus auxquels les citoyens sont conviés pour que de tels projets soient autorisés.

2095

LA PRÉSIDENTE :

2100 La cartographie des parcs et espaces verts qui se retrouve à la fois dans les éléments panmontréalais et dans les chapitres d'arrondissement, est-ce qu'on comprend que le statut parc espace vert en fait une zone de non-construction, sauf exception, comme vous le décrivez?

Mme CÉLINE TOPP :

2105 Oui. Pour en modifier l'affectation, il faut passer par une modification au Plan d'urbanisme.

M. GILLES BEAUDRY :

2110 Monsieur Sainte-Marie, lors de la consultation sur le Plan d'urbanisme avait dit que le golf
était protégé pour les 100 prochaines années. On commence à en douter. Parce qu'en fait, ce
qui arrive, contrairement à d'autres parcs, si on parle du parc Jarry peut-être, il y avait beaucoup
d'espaces libres, il y avait des espaces gazonnés. Mais là, là, ce n'est pas des espaces
2115 gazonnés, c'est des terrains communautaires, c'est le stationnement du golf. C'est le premier
trou. Enfin, ils ne toucheront probablement pas aux trous de golf, mais il y a le terrain de pratique.
C'est tout des éléments importants qui sont construits, qu'il faut redéplacer, redéménager. C'est
des points importants, en plus.

LA PRÉSIDENTE :

2120 Je ne sais pas si vous avez des informations supplémentaires à donner, madame Topp?

Mme CÉLINE TOPP :

2125 Non. Je veux dire, je pense qu'on prend bonne note des inquiétudes, mais ce sera à
l'occasion de la discussion sur le projet que ces points-là pourront être abordés.

M. GILLES BEAUDRY :

2130 Mais il y a un point. Vous avez mentionné tantôt les arrondissements. C'est mon dernier
point. Or, en fin de compte, moi, je me demande, ce boisé-là, l'acquisition ne devrait pas être à
la charge de l'arrondissement, parce que si c'est à la charge de l'arrondissement, on va tout faire
pour faire des échanges pour pas dépenser. Je pense, moi, que c'est un élément important que
la grande ville devrait protéger.

2135 Puis ils ont des règlements. Ils font des acquisitions de parcs. Je regarde, moi, je suis
ça, puis il y en a tous les mois des acquisitions de terrains à même ce fameux règlement de
40 M\$. Il y a 40 M\$, puis à chaque fois qu'il y a un élément de 200 000 \$ ou 500 000 \$ ou 1 M\$,
ils font une note spéciale. C'est une espèce d'amendement vite, là, mais le règlement est adopté.
2140 Ça fait qu'à ce moment-là, ils dégagent les crédits, tu sais.

Or, c'est assez facile. La grande ville, elle, elle peut acquérir facilement.
L'arrondissement, elle ne peut pas acquérir facilement, parce que les PTI sont faits. Là, ça veut
dire que tu vas aller dans deux ans ou dans trois ans ou dans quatre ans, il est trop tard. Alors,
2145 moi, je pense que l'élément, c'est que ce soit une acquisition par la grande ville.

LA PRÉSIDENTE :

2150 Madame Topp, le fait que, si j'ai bien compris, ce secteur-là fasse partie d'un secteur de
planification détaillée, est-ce que ça change les mécanismes et les rôles, les responsabilités de la
ville centrale par rapport à l'arrondissement dans la mise en oeuvre de projets dans les secteurs de

planification détaillée? Est-ce que ça relève de la ville centrale, des arrondissements ou des deux?

2155 **M. GILLES BEAUDRY :**

Bien, je peux vous répondre là-dessus, madame. C'est que la grande ville a donné les balises, en fin de compte. Ça fait que l'arrondissement devra suivre les balises. En fait, le parc, le boisé doit être protégé. Ensuite, il y a des vues à protéger. Il y a des densités. En fait, là, ce n'est pas complété, mais il y a des balises assez claires quand même sur l'orientation.

2160

LA PRÉSIDENTE :

Mais par exemple, notamment sur les projets routiers dont certains font partie de secteurs de planification détaillée, ce que j'ai compris, c'est que ce serait vu comme des équipements collectifs à la charge de l'ensemble de la Ville pour les secteurs de planification détaillée. Est-ce que je me trompe?

2165

Mme CÉLINE TOPP :

2170

Secteurs de planification détaillée, c'est uniquement que dans le temps qui nous était imparti pour réaliser le Plan d'urbanisme, on n'avait pas suffisamment de - il y avait trop de travail à faire, disons, dans ces secteurs-là pour venir fixer complètement tous les paramètres.

2175

Donc, ce que l'on fait à ce moment-là, c'est qu'on sort ce secteur-là, on commence à identifier les enjeux de ce secteur-là, qu'est-ce qu'on voudrait faire par rapport à ces enjeux-là. On fixe un certain nombre de balises et de critères pour que s'il y a des projets dans ce secteur-là que, au moins, les projets respectent ces critères-là le temps qu'on réalise une planification détaillée et qu'on l'introduise dans le plan et qui, par la suite, se traduit par le règlement. Mais ça ne change pas les responsabilités entre la Ville et les arrondissements.

2180

LA PRÉSIDENTE :

J'étais sous l'impression qu'il y avait un genre de condition facilitante à ce qu'il y ait des investissements du central dans les secteurs de planification détaillée.

2185

Mme CÉLINE TOPP :

Oui. Dans celui-là, oui, parce que le parc Maisonneuve, le Jardin botanique, le secteur...

2190

M. GILLES BEAUDRY :

Le boisé des Pères.

2195

Mme CÉLINE TOPP :

... c'est ça, c'est des grands équipements qui sont de gestion corporative.

2200 **M. GILLES BEAUDRY :**

Je vous remercie beaucoup, madame.

2205 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Beaudry.

J'inviterais maintenant monsieur Emmanuel Chabot.

2210 **M. EMANUEL CHABOT :**

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

2215 Bonsoir, monsieur!

M. EMANUEL CHABOT :

2220 J'ai un commentaire très, très simple ou une question concernant la citation des monuments historiques qu'on a parlé un peu plus tôt.

2225 Je veux savoir, est-ce que la Ville ou, du moins, est-ce que le projet, est-ce que la Politique a l'intention de contraindre soit les propriétaires d'immeubles lorsqu'un endroit est sous citation de monument historique? Est-ce que la Ville a l'intention de contraindre à respecter cette citation?

2230 Parce qu'on a vu dans le passé que certains monuments ont été quand même soit démolis ou soit altérés, même s'ils avaient été cités. Donc, est-ce que la Politique va changer cette façon d'agir, être contraignante.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp.

2235 **Mme CÉLINE TOPP :**

Bon, alors, de façon générale, lorsque l'on cite un bâtiment, on essaie d'avoir une approche concertée avec le propriétaire. Et bien souvent aussi, c'est le propriétaire qui fait des démarches auprès de la Ville pour que son bâtiment soit cité.

2240

Maintenant, la citation ou le classement d'ailleurs par le ministère, ça ne met pas le bâtiment sous une cloche en disant: «Voici, il ne sera pas modifié, altéré. Il ne subira pas d'agrandissement ou ne sera pas démoli.» La citation, c'est une reconnaissance. Mais par la suite, ce que ça nous donne, c'est des critères pour apprécier certaines interventions qui

2245

pourraient se produire sur le bâtiment.

LA PRÉSIDENTE :

2250

Est-ce qu'il y a des critères qui limitent la non-intervention? Comme disait monsieur Chabot, des fois, par l'usure du temps, des monuments cités faute d'entretien peuvent mal survivre. Donc, il y a des critères d'intervention, mais est-ce qu'il y a aussi des critères d'entretien qui empêchent la non-intervention, si je peux m'exprimer ainsi?

2255

Mme CÉLINE TOPP :

Il n'y a pas avec la citation des obligations qui viennent au propriétaire, des obligations additionnelles qui viennent à un propriétaire pour le contraindre à entretenir son bâtiment. C'est par d'autres mécanismes, notamment des règlements concernant la salubrité, la sécurité des bâtiments, que la Ville pourrait intervenir ou l'arrondissement pour éviter des situations de détérioration. Mais ce n'est pas dans le cadre de la citation.

2260

LA PRÉSIDENTE :

2265

Est-ce qu'il peut y avoir des incitatifs fiscaux pour aider un propriétaire d'un bien patrimonial à l'entretien de son bien?

Mme CÉLINE TOPP :

2270

Au niveau de la Ville, présentement, c'est surtout des programmes d'aide à la restauration qui vont s'appliquer pour des bâtiments qui sont cités.

2275

Tantôt, lorsqu'on parlait d'incitatifs fiscaux, c'était lorsque le bâtiment avait un statut en vertu d'un classement fait par la ministre de la Culture et des Communications. Et ces incitatifs fiscaux là, si on a bien compris la mécanique dans la loi, le propriétaire en fait la demande. Ce propriétaire-là, ça doit être un propriétaire résidentiel, ça ne vise pas les immeubles de nature commerciale. Et à ce moment-là, c'est le ministère qui rembourse la Ville pour le manque à gagner dû à l'exemption fiscale qui est accordée.

2280

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Chabot.

M. EMANUEL CHABOT :

2285 C'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

2290 C'est bon?

M. EMANUEL CHABOT :

Oui, merci.

2295 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais passer la parole à madame Beudet, qui aimerait regarder de plus près les aspects financiers liés à la mise en oeuvre de la Politique.

2300 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

2305 Alors, si on se rapporte au Sommet de Montréal, il y avait différentes propositions avec des estimés budgétaires qui présentaient des montants assez substantiels. Dans la Politique, si on regarde en termes de plan d'affaires de la mise en oeuvre de la Politique, même si c'est sur dix ans, ça représente quand même des sommes considérables. C'est exemplaire d'essayer de se concerter et de préparer un programme finalement où tous peuvent contribuer.

2310 Mais j'aimerais regarder avec vous, surtout depuis que vous nous avez mentionné tout à l'heure qu'il n'y avait pas de budgets additionnels, mais que c'était des budgets qui étaient rapatriés au Bureau du patrimoine, finalement quelles sont les aides que vous pouvez aller chercher de vos partenaires.

2315 On sait, bon, le ministère de la Culture, il y a une entente de subvention. Est-ce qu'il y a des arrangements qui ont été discutés ou prévus avec le fédéral? J'ai posé aussi, il y a quelques jours, qu'est-ce que vous attendiez comme sommes à recevoir de la CMM et si c'était possible?

2320 Vous avez aussi travaillé avec des grands partenaires corporatifs, Bell Canada, pour nommer que celui-là, mais il y en a d'autres, est-ce qu'il y a eu des discussions pour essayer de voir qu'est-ce qu'ils pourraient vous apporter?

Et en dernier lieu, le milieu du mécénat, est-ce qu'il existe vraiment à Montréal et jusqu'à quel point il s'impliquerait dans la mise en oeuvre de cette Politique?

2325 Je sais qu'il y a eu des efforts de faits qui ont été entamés, il y a à peu près deux, trois ans, pour la rue Crescent, je crois, où on disait que c'était quand même une rue importante de Montréal, puis on a investi de l'argent du privé pour essayer de faire repartir ce quartier-là.

Mme CÉLINE TOPP :

2330 Effectivement, le projet de politique propose de faire appel à du partenariat pour tenter d'avoir une action plus concertée en matière de patrimoine, mais aussi avoir une collaboration financière dans la mise en valeur de notre patrimoine.

2335 Au niveau fédéral, on les incite à être plus présents, du moins ne serait-ce qu'au niveau des lieux historiques nationaux, dont notamment le canal Lachine, pour que justement il poursuive son investissement et entame les phases ultérieures de mise en valeur du canal. Et on l'incite aussi, sur la désignation du boulevard Saint-Laurent qui a aussi été désigné lieu national, à soutenir des interventions.

2340 Donc, on note, avec l'expérience qu'on a eue dans le Quartier international de Montréal, que l'association de la Ville avec des organismes sans but lucratif permet souvent de faire des montages financiers intéressants de partenariat, notamment les partenaires gouvernement fédéral, gouvernement provincial, mais aussi les propriétaires riverains.

2345 Par exemple, dans le Quartier international, les propriétaires riverains ont contribué à plus de 8 M\$ à la mise en valeur du square Victoria et d'autres éléments qui contribuent à la valeur patrimoniale du secteur. Et aussi, plusieurs entreprises ont supporté cette action-là par des commandites. On pense à la Place Jean-Paul Riopelle, à la restauration de l'édicule Guimard. Puis on pourrait en nommer plusieurs.

2350 Donc, c'est vraiment dans ce contexte-là de partenariat de créer ces synergies. Et on mentionne d'ailleurs pour le fonds d'entretien des bâtiments de la Ville qu'il y aurait une recherche aussi de partenaires pour inciter le mécénat ou le partenariat dans le financement. Alors, c'est vraiment un objectif de la Politique. Et on a des exemples de bonne pratique derrière nous au cours des dernières années et on souhaite multiplier ce type de cette façon de faire, en fait, en matière de patrimoine.

2360 On peut dire que certains organismes sans but lucratif sont déjà très présents dans la levée de fonds pour la restauration de bâtiments. On a qu'à penser à ce qui se passe présentement pour le Mont Stephen Club.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2365 Alors, on regarde surtout en termes de subventions ou de commandites de compagnies?

Mme CÉLINE TOPP :

Toutes les formules sont ouvertes.

2370 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

J'aimerais aussi regarder sur le plan financier quelles sont les démarches qui sont faites pour aider les propriétaires privés.

2375 On sait que le MCC rembourse le manque à gagner, comme vous avez dit tout à l'heure, sur la taxe foncière. On s'est rendu compte aux États-Unis que si on donnait des crédits d'impôt, 1 \$ valait 4 \$ d'investissement. Donc, ça peut être intéressant.

2380 Puis je me demandais si vous aviez fait des démarches auprès du fédéral ou de Québec, le ministère du Revenu, pour essayer d'ouvrir la porte à ce qu'il y ait des crédits d'impôt pour les gens qui veulent faire de la rénovation sur des bâtiments qu'ils acquièrent ou qu'ils possèdent?

Mme CÉLINE TOPP :

2385 Oui. Le gouvernement fédéral doit mettre sur pied un tel programme où certains bâtiments doivent apparaître sur une liste et tout ça. En tout cas, on est en train de regarder les paramètres plus fins de cette proposition-là du gouvernement fédéral, de telle sorte que les propriétaires montréalais puissent bénéficier au maximum de ce programme.

2390 C'est des revendications du milieu du patrimoine bâti depuis longtemps de pouvoir avoir accès à des crédits d'impôt lorsqu'ils sont propriétaires de biens reconnus. Mais là, on rentre dans toute la question de la fiscalité et ce n'est pas des démarches faciles. C'est des démarches qui sont à long terme. Et présentement, le gouvernement provincial privilégie une subvention au comptant lors de travaux.

2395

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Plus que des crédits d'impôt.

2400 **Mme CÉLINE TOPP :**

Plus qu'un réaménagement de l'ensemble de la fiscalité.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2405

Et au fédéral, est-ce qu'il y a une ouverture ou si c'est la même...

Mme CÉLINE TOPP :

2410 Non. Le fédéral, c'est ça, doit incessamment... il a fait connaître des intentions de cette nature-là pour un programme, mais c'est à se mettre en branle. On fait juste prendre connaissance de ces critères et tout ça. Donc, on pourrait verser de l'information plus détaillée aux membres de la commission sur les paramètres de ce nouveau programme qui sera mis en oeuvre par le fédéral.

2415

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Oui, ce serait apprécié, s'il vous plaît.

2420

Si on regarde les autres aides qu'on peut donner, quand c'est des projets entre autres de la SHQ, il y a quand même des subventions pour les gens qui font des projets par rapport à l'utilisation qui est imposée, en fait, de groupes de ressources techniques.

2425

Est-ce que vous avez envisagé de, par exemple, partager le coût financier d'expertise que les gens sont obligés d'aller chercher ou avoir... je pense que vous n'avez pas le droit de faire des prêts à faible taux d'intérêt, ça, vous ne pouvez pas faire ça à la Ville, mais essayer de trouver des partenariats qui seraient ouverts à, je ne sais pas, moi, du capital de risque ou quelque chose qui pourrait assister les gens à prendre un intérêt.

2430

Parce que même le crédit d'impôt, finalement, on ne le spécifie pas en tant que patrimoine, donc les gens ne vont pas nécessairement acheter une propriété qui est classée ou citée ou qui a une valeur patrimoniale pour profiter du crédit d'impôt. Ils vont en profiter de toute façon avec un bâtiment qui est beaucoup moins compliqué, qui a moins de procédure à suivre au niveau des permis.

2435

Alors, quand vous parlez de consolider l'expertise, est-ce que vous envisagez qu'il pourrait y avoir une aide à ce niveau-là pour des gens, des individus qui seraient intéressés à s'investir dans la protection du patrimoine au niveau du patrimoine bâti.

2440

Mme CÉLINE TOPP :

Oui. C'est déjà le cas. Dans les arrondissements et même au Bureau du patrimoine et de la toponymie, il y a une expertise conseil dont les propriétaires peuvent bénéficier, du moins pour orienter leur projet au départ, savoir où aller chercher les bonnes ressources et tout ça. Et lors de la réalisation du projet, les frais d'expertise professionnelle font également l'objet d'une subvention.

2445

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

D'accord.

2450

Mme CÉLINE TOPP :

Il n'y a pas uniquement les travaux qui sont admissibles à l'aide financière, mais les frais professionnels sont admissibles.

2455

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Au niveau des programmes de la SHQ dans la revitalisation des vieux quartiers, quelles sont les ententes avec vous? Parce que dans ces vieux quartiers-là, il y a des choses à protéger aussi. Comment ça fonctionne exactement? Est-ce que c'était prévu, ça aussi, au niveau du volet patrimoine de les utiliser comme partenaires?

2460

Mme CÉLINE TOPP :

Oui. Il y a déjà des montants qu'on reçoit via le ministère de la Culture, mais qui sont des sommes qui proviennent des programmes de la Société d'habitation du Québec. Alors, au cours des deux dernières années, on a bénéficié de 4 M\$ à cet effet-là pour pouvoir étendre les programmes qui s'appliquaient dans l'ex-Ville de Montréal à l'ensemble de l'île.

2465

2470

LA PRÉSIDENTE :

Et ces fonds étaient dédiés à quel genre d'activité ou d'intervention?

Mme CÉLINE TOPP :

2475

Au soutien aux propriétaires de biens patrimoniaux.

LA PRÉSIDENTE :

2480

Et dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée, qui rejoint l'ensemble des intervenants dans les milieux ciblés pour fins de revitalisation, est-ce que le volet patrimonial est incorporé? Puisque dans ces cas-là, on vise un ensemble de partenaires, d'acteurs du milieu, est-ce que les volets patrimoniaux sont incorporés dans ce programme-là?

2485

Mme CÉLINE TOPP :

Oui, bien sûr, y compris la dimension archéologique.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2490

Dans le programme Villes et Villages d'art et de patrimoine, est-ce qu'il y a des sommes aussi qui vous reviennent à vous ou si c'est un programme seulement du MCC? Comment ça fonctionne?

2495

Mme CÉLINE TOPP :

Non, on n'a pas d'argents qui viennent de ça.

M. DENIS RACINE :

2500

Comme Montréal est une grosse MRC, la façon dont le ministère de la Culture a procédé, c'est qu'ils ont déterminé un certain nombre de groupes à Montréal qui pourraient profiter de Villes et Villages d'art et patrimoine.

2505

Donc, il y a le boulevard Saint-Laurent. Il y a l'atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve à un moment donné aussi et quelques groupes comme ça ont bénéficié d'une subvention à l'emploi, L'Autre Montréal aussi, collectif d'animation urbaine. Donc, c'est certains organismes du milieu associatif qui ont profité de la subvention pour leur travail à Montréal.

2510

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Je pense qu'il serait intéressant, je ne sais pas si vous avez fait l'exercice, mais de voir qu'est-ce que les partenaires peuvent apporter en termes de budget par rapport à ce que la Ville doit investir. Est-ce que vous avez évalué quelque chose comme ça?

2515

Mme CÉLINE TOPP :

Écoutez, présentement, non, on n'a pas fait cette évaluation-là. On n'a pas dit: «voilà». Mais dans le travail qui va s'amorcer en 2005 pour le fonds d'investissement pour des biens patrimoniaux de la Ville, c'est un exercice que l'on va faire.

2520

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Au niveau des avantages fiscaux ou des stimulants fiscaux, dans un autre ordre d'idée, mais c'est quand même relié à ce qu'on vient de discuter, il y a eu naturellement des protestations des associations de constructeurs d'habitations, j'aimerais savoir, pour vous, comment vous réagissez à ça finalement?

2525

Parce qu'on dit qu'il y a beaucoup de réserve. Parce que finalement, si on encourage la restauration, on va négliger l'immeuble neuf, c'est-à-dire démolir et reconstruire. Alors, je ne sais pas si vous avez quelqu'un dans votre groupe qui pourrait évaluer un petit peu où on laisse aller le marché?

2530

C'est deux secteurs complètement différents de compétence, je pense, la rénovation et la construction. Alors, j'aimerais entendre un petit peu ce que vous avez à dire par rapport à ça.

2535

Mme CÉLINE TOPP :

2540 En tout cas, je ne pense pas qu'il y ait un problème à cet égard-là, parce que la Ville a toujours à la fois eu des programmes pour soutenir la construction nouvelle. Très souvent pour soutenir cette construction-là, le bénéfice est donné en crédit de taxes au nouveau propriétaire, à l'occupant, souvent aussi pour encourager l'accession à la propriété ou la construction d'une gamme de logements abordables.

2545 Mais la Ville a aussi toujours été très active pour soutenir son parc immobilier existant. La Ville étant largement construite, le maintien de cette assiette fiscale là est capital pour la Ville. Donc, les programmes de rénovation... on n'a pas, en tout cas, dans le travail que l'on fait au quotidien sur le terrain, soit en habitation, soit en patrimoine, on n'a pas rencontré la contradiction ou la...

2550

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire:

La problématique.

2555

Mme CÉLINE TOPP :

La problématique que vous soulevez. Parce que Montréal a une longue tradition d'investissement, autant pour soutenir la construction neuve que la restauration du parc immobilier existant, et c'est un équilibre probablement qui s'est fait de longue date dans notre marché.

2560

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Merci.

2565

LA PRÉSIDENTE :

2570 Je n'ai pas le document devant moi, mais c'est une question très précise. Je pense que c'est le 3.36, qui est la nouvelle structure du Bureau du patrimoine qui, à la deuxième page, parle d'un plan d'investissement ou à la dernière page. Alors, ce n'est pas ce document-là, pardon. C'est un autre. Mais on parle du plan d'investissement et on mentionne un budget annuel de 50 000 \$ pour la réalisation d'études patrimoniales.

2575

Compte tenu de l'envergure de ce qui est proposé dans la Politique, est-ce qu'on comprend de ce budget-là que la majeure partie des études patrimoniales serait réalisée par des tiers?

Mme CÉLINE TOPP :

2580 Je pourrais vous donner un complément d'information en voyant le document. C'est dans la création du fonds.

LA PRÉSIDENTE :

2585 Ah! oui?

Mme CÉLINE TOPP :

2590 Oui, oui. C'est pour nous permettre de documenter mieux certains aspects de l'état de nos bâtiments.

LA PRÉSIDENTE :

2595 Puis 50 000 \$, ça semble être une enveloppe budgétaire relativement mince. Est-ce que je me trompe?

Mme CÉLINE TOPP :

2600 C'est qu'il y a déjà quand même, on parle des bâtiments qui appartiennent à la Ville, donc il y a quand même déjà un certain inventaire, un certain travail qui a été fait là-dessus. Alors, c'est un apport pour nous aider à compléter cette information-là de départ.

LA PRÉSIDENTE :

2605 Madame Beaudet.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2610 Quand on parlait tout à l'heure de la problématique de la construction, je pense, aussi, ça vient au niveau des investisseurs qui préfèrent souvent rénover plutôt que de construire. Parce que – peut-être que je me trompe, vous me corrigerez – quand vous construisez un nouvel immeuble, il faut faire les tests de caractérisation, de réhabilitation des sols. Et dans les vieux quartiers ou, en tout cas, au sud de Sherbrooke, il y a des frais assez importants de réhabilitation des sols qui y sont associés.

2615 Alors, je sais que c'est un autre secteur de la Ville, mais comment à la Ville on envisage une problématique potentielle de rénovation des immeubles par rapport à ça? Il y a des subventions du gouvernement, du ministère de l'Environnement, je crois. Mais pour vous, comment vous fonctionnez avec cette problématique typique là de tout le secteur au sud de Sherbrooke, la Ville de Montréal?

2620

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la présence de sols contaminés à des seuils supérieurs à ceux qui permettent un usage résidentiel constitue une contrainte pour fins de protection patrimoniale?

2625

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Oui, c'est ça.

2630

LA PRÉSIDENTE :

Jusqu'à maintenant, est-ce que ça constitue une contrainte ou, par exemple, le programme Revisol permet de pallier à ça?

2635

Mme CÉLINE TOPP :

Bien, écoutez, je veux dire, dans le programme Revisol, la Ville revendique des montants additionnels, parce que c'est bien évident que les sommes qui sont dévolues présentement sont insuffisantes pour répondre à la demande des projets immobiliers.

2640

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Quand vous dites qu'il y a une révision, c'est en cours? C'est accepté?

2645

Mme CÉLINE TOPP :

Non, ah! non.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2650

Non?

Mme CÉLINE TOPP :

2655

La Ville fait des demandes répétées auprès des gouvernements. Et dans le cadre des programmes d'infrastructures, elle souhaite qu'il y ait des montants additionnels qui viennent dans le programme Revisol. Parce que déjà, les sommes qui ont été allouées par le gouvernement du Québec sont déjà toutes attribuées.

2660

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beudet me faisait penser – et là, je lui vole sa question en quelque sorte – justement dans les projets de construction où il y a un volet important de réhabilitation des terrains,

2665 souvent au moment du sondage on intervient à l'aide de puits de forage mais, au moment de la construction, il faut souvent creuser plus qu'on pensait.

2670 Est-ce qu'il y a un lien avec l'archéologie qui est fait à ce moment-là pour s'assurer qu'on n'a rien perdu? Des choses qu'on n'a pas nécessairement vues à l'étape de caractérisation, mais on devient plus intrusif au moment de la construction. Est-ce qu'il y a un suivi au niveau archéologique qui est fait? Souvent, on se trouve dans les vieux quartiers.

Mme CÉLINE TOPP :

2675 Oui, oui. Dans le cadre du programme Revisol, dès l'étape de la caractérisation des sols, il y a une évaluation du potentiel archéologique qui est faite et, dépendant de cette évaluation-là, on passera à une deuxième étape, qui est l'étape d'inventaire archéologique. Et si, à la suite de cet inventaire-là, on reconnaît plus de richesse, on va procéder à une étape de fouille.

LA PRÉSIDENTE :

2680 Mais la question est plus précise. C'est que...

Mme CÉLINE TOPP :

2685 Et s'il y a des doutes, il va avoir de la surveillance, il va avoir une surveillance archéologique sur les lieux pour s'assurer qu'à des étapes subséquentes d'enlèvement des sols, il y ait une...

LA PRÉSIDENTE :

2690 Une veille?

Mme CÉLINE TOPP :

2695 Une veille, c'est ça. Alors, il y a une surveillance archéologique. Mais ici, à Montréal, la couche archéologique est à la surface. Donc, c'est à très peu d'excavation, on retrouve les couches archéologiques du sol.

LA PRÉSIDENTE :

2700 Je crois que madame Beudet aimerait attendre la présence de madame Mousseau pour parler du volet archéologique.

Mme CÉLINE TOPP :

2705

Nous pouvons vous déposer une documentation exhaustive. D'ailleurs, on en a fait quelques dépôts dans le site ou ils vont être faits sur...

LA PRÉSIDENTE :

2710

Est-ce que madame Mousseau va être là lundi prochain?

Mme CÉLINE TOPP :

2715

Oui, elle va être là lundi prochain et on pourra déposer tout un document sur l'état de l'intervention de la Ville en matière archéologique depuis les quinze dernières années.

LA PRÉSIDENTE :

2720

Ce sera fort apprécié.

Mme CÉLINE TOPP :

2725

D'ailleurs, au cours des dernières années, pour assurer justement la diffusion des recherches et des travaux qui sont faits en matière d'archéologie, on publie une série sur l'ensemble des fouilles qui sont réalisées. Et les rapports des archéologues sont déposés à la Bibliothèque nationale, et on prend soin que ces études-là ne restent pas pour les spécialistes mais soient diffusées plus largement.

2730

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2735

J'aimerais poursuivre un petit peu sur les aspects financiers. Quand il y a des subventions pour des travaux d'amélioration, de rénovation d'un bâtiment, c'est évident que le bâtiment après vaut plus cher et, donc, un bâtiment restauré a naturellement une facture de taxe municipale plus élevée.

2740

Qu'est-ce qui est prévu à la Ville? Est-ce que vous avez regardé une possibilité de moratoire de hausse de taxe ou d'essayer d'avoir une exemption qui serait étalée sur plusieurs années, ou de discuter avec le MCC si à ce moment-là ils peuvent réajuster leur contribution? Qu'est-ce qui a été regardé?

Mme CÉLINE TOPP :

2745

Comme on le mentionne dans la Politique, présentement, la façon de faire de la Ville, de concert avec le ministère de la Culture et des Communications, c'est des subventions lors de la construction, de la rénovation du bâtiment. Donc, ceci constitue l'aide qui est accordée.

2750 Elle est précieuse, parce que cette aide vient au moment où les travaux se réalisent, alors qu'un échelonnement de la hausse des taxes et tout ça, c'est quelque chose qui vient après les travaux, et souvent quelque temps après, deux ans même des fois après que les travaux soient finis, ce qui est peut-être moins intéressant pour certains propriétaires afin de compléter leur montage financier pour réaliser les travaux.

2755 Mais ce qu'on mentionne dans la Politique, c'est qu'on va étudier ces aspects-là d'incitatifs fiscaux et voir dans quelles circonstances ils sont appropriés ou peuvent venir compléter l'aide financière qui est donnée sous forme de comptant lors des travaux.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2760 Merci. J'avais des questions sur le patrimoine mobilier.

LA PRÉSIDENTE :

2765 Effectivement, on a peu parlé des collections municipales. J'accueille avec beaucoup de plaisir l'introduction de madame Beudet. Moi, j'apprécierais qu'on voit la capsule sur les collections municipales. Est-ce que vous seriez d'accord?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2770 Oui, d'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2775 On a peu parlé jusqu'à maintenant des collections municipales. On pourrait peut-être passer un petit dix minutes là-dessus.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2780 C'est la première fois qu'on aborde le patrimoine mobilier, je crois.

Mme ISABELLE DUMAS :

2785 Les collections municipales, comme on l'a déjà mentionné, sont assez variées. On parle de collections archivistiques, les archives municipales; des collections archéologiques; les collections artistiques, soit des objets mobiliers, l'art public, des oeuvres intégrées à l'architecture, des plaques et objets commémoratifs; des collections documentaires; des collections de sciences naturelles, on pense aux collections du Jardin botanique, de l'Insectarium et du Planétarium; et des collections ethnohistoriques, on entend par là des objets rattachés à l'histoire de Montréal.

2790

2795

Alors, les grandes orientations qui sont dans la Politique au niveau des collections municipales, c'est d'abord de développer l'action municipale en matière de muséologie. La Ville possède plusieurs musées et équipements qui agissent en matière de muséologie. On parlait hier soir beaucoup du Musée de Lachine; on a parlé également du Centre d'histoire de Montréal. La Politique recommande d'établir un portrait d'ensemble de ce qui se fait, de manière à pouvoir préciser les rôles de chacun des équipements, de même que leur besoin de fonctionnement et de développement.

2800

Deuxième grande orientation, assurer une vue d'ensemble du patrimoine mobilier. Comme on le voyait tantôt, on a donc un ensemble de collections très diverses, qui sont gérées par une multitude d'entités municipales. On parle donc de services corporatifs, de musées, de structures de fonctionnement diverses. Il y a donc intérêt à assurer une meilleure connaissance globale de ce qu'on a et de se doter d'objectifs et d'outils de travail commun. Dans certains cas, il y a intérêt à avoir des outils partagés entre les différents collectionneurs ou du partage pour la mise en valeur également.

2805

Et enfin, on recommande une stratégie municipale globale en matière de constitution de collections, en matière de conservation et en matière de diffusion et de mise en valeur.

2810

Et bien sûr, monsieur Denis Racine demeure certaines disponible pour répondre à des questions dans le domaine.

LA PRÉSIDENTE :

2815

Alors, le domaine des collections municipales, est-ce qu'il relève du Bureau du patrimoine, du Service de la culture ou des deux? Et en matière de compétence, comment est-ce que cette activité-là se déroule en arrondissement?

Mme ISABELLE DUMAS :

2820

C'est des collections qui relèvent d'une série de services et d'entités différentes. Maintenant, le volet de la vue d'ensemble a été développé par le Service du développement culturel et de la qualité des milieux de vie.

2825

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous quelque chose à rajouter, monsieur Racine?

M. DENIS RACINE :

2830

Bien, l'archéologie, pour tout ce qu'il s'agit de la surveillance des travaux, l'extraction des artefacts, leur documentation, je crois que ça se passe chez vous. Ça ne se passe pas chez nous. Mais la diffusion, la conservation de notre collection d'archéologie a longtemps été confiée au Musée de la Pointe-à-Callière; plus maintenant, ce n'est plus le cas. Quoique le Musée de la

2835 Pointe-à-Callière dispose, de toute façon, d'objets pour ses expositions permanentes qui proviennent de la Ville. Donc, c'est une des façons.

Et il y a dans la Politique des mesures qui sont prévues pour faire connaître, des mesures assez sophistiquées, je dirais, pour faire connaître à la population les trésors archéologiques de
2840 Montréal.

Les collections archivistiques sont au greffe, au Service des archives, sous la direction de monsieur Denis Chouinard, à qui j'ai demandé de déposer son plan d'action sur le site de l'Office il y a quelques jours, et qui serait heureux de venir en parler devant vous plus en détail. Je sais
2845 qu'ils sont très dynamiques.

Et on avait dit déjà qu'ils faisaient un travail de numérisation et de mise en ligne de certains de leurs trésors, et aussi qu'ils développaient la mise en réseau avec le groupe des archivistes, le groupe des archives de la région de Montréal, de façon à donner accès aux Montréalais, à
2850 l'ensemble des possibilités d'archives qui concernent Montréal.

Le Centre d'histoire de Montréal est un centre d'interprétation. Donc, ce n'est pas vraiment un musée qui développe des collections pour les conserver comme tel, mais il a une collection dite d'interprétation d'objets qui relèvent de l'ethnohistoire, qui concernent l'histoire de
2855 Montréal et qui servent à son exposition permanente.

Il y a la collection d'art public, si on veut, de la Ville de Montréal. Je connais surtout celle du noyau de l'ancienne Ville de Montréal et on est en train de découvrir... on sait qu'il y a un important parc d'art public à Lachine et il y aussi certainement des objets d'art public éparpillés
2860 parmi les arrondissements.

Le travail qui doit se faire, c'est que l'expertise qui existe chez nous au Bureau d'art public puisse servir à tout le monde, qu'il y ait une certaine mise en commun de la documentation, des archives, qu'il y ait une mise en ligne aussi, que les Montréalais puissent connaître la collection
2865 d'art public de Montréal. Mais il va se prendre désormais des décisions en matière d'art public dans les arrondissements aussi. Il faudra tenir compte de ça.

Notre service veille sur une collection d'oeuvres d'art qui est héritée de l'histoire de Montréal, des années passées, un volet historique. Il y a des Delfosse et il y a d'autres artistes
2870 intéressants qui ont peint Montréal, qui sont la propriété de la Ville et qui sont dans les bureaux, qui sont dans des endroits publics et qui sont en ce moment l'objet d'une restauration.

Les Delfosse de l'Hôtel de ville vont être restaurés progressivement, ils font l'objet d'une attention particulière. Ça nous pose toutes sortes de problèmes, mais c'est très dynamisant parce
2875 que, quand on les sort pour aller les restaurer, ça fait des trous sur les murs qu'il faut remplacer par d'autres oeuvres. Donc, ça peut être l'occasion d'acheter de nouvelles oeuvres.

2880 Dans le cadre des prix François-Houdé, Pierre-Ayot, Louis-Comtois, il est prévu dans les conditions d'attribution de ces prix-là que l'on acquiert des oeuvres. Les finalistes du prix François-Houdé, qui est un prix décerné conjointement avec le Conseil des métiers d'art du Québec, une partie de ces oeuvres-là sont dans la collection de la Ville et une autre partie sont réservées pour être données en cadeau corporatif à des invités de marque à l'Hôtel de ville, donc pour essayer l'école montréalaise en matière de métiers d'art.

2885 Les lauréats des prix Comtois et Pierre-Ayot sont achetés par nous, par l'intermédiaire d'un comité d'acquisition avec des sommes d'argent qui, en 96, au début, étaient très petites et puis progressivement le grain planté a germé. Et maintenant, il y a même des sommes sur notre programme triennal d'immobilisations qui sont réservées pour l'acquisition d'oeuvres d'art. Ça, ça n'a pas été facile non plus, parce que ce n'est pas évident de convaincre notre Service des finances que l'on peut capitaliser sur l'acquisition d'une oeuvre d'art. Il y a toutes sortes de règles, c'est extrêmement compliqué, on y arrive.

2890 Demain matin, je vais aller visiter les ateliers des lauréats des prix Pierre-Ayot et Louis-Comtois avec un comité d'acquisition qui est fait de membres extérieurs et internes à la Ville et on va aller acquérir des oeuvres en essayant de respecter la logique de la collection qu'on essaie de développer, c'est-à-dire ce volet actuel qui témoigne de l'école montréalaise qui se vit en ce moment, qui est distincte du volet historique dont je parlais tout à l'heure. Et on va essayer de le faire en respectant les normes administratives de la Ville, qui ne sont pas très souples.

2900 Donc, pour acheter une oeuvre d'art et que ça soit PTIsable, comme on dit, il faut que la somme soit d'au moins 10 000 \$. Et pour le faire, à la date où nous sommes, qui est le 9 décembre, alors qu'il faut que les engagements financiers soient pris avant le 17 décembre, il faut que ce soit une décision déléguée d'un niveau qui soit raisonnablement traitable rapidement. Donc, il ne faut pas que ça dépasse 25 000 \$. Donc, c'est à travers ces dédales-là qu'on passe.

2905 Les oeuvres des lauréats sont exposées en priorité à l'Hôtel de ville principalement pour que les élus les voient et soient sensibilisés. Traditionnellement, le membre du comité exécutif qui est responsable de la culture fait partie du comité d'acquisition, ce qui est un prétexte pour amener ce membre dans des ateliers d'artistes, dans des galeries et poser le geste d'acquisition avec des experts qui arrivent à une décision. C'est une façon d'enthousiasmer les élus sur le projet de constitution d'un volet actuel. Alors, parfois l'élu est trop occupé, mais certains élus sont venus et ils ont trouvé ça très enrichissant.

2915 Il y a une exposition qui se prépare en ce moment, qui est une rétrospective des lauréats, des prix auxquels la Ville est associée et je crois que ça s'inaugurait hier à la Maison de la culture Frontenac et ça va circuler dans plusieurs endroits. Donc, c'est une autre façon de faire connaître ça, de façon à ce que la population s'en empare.

2920 Les acquisitions servent de partenariat avec le marché, avec les propriétaires de galeries d'art contemporain à Montréal et ça sert aussi à faire connaître les artistes et à associer à leur carrière le prestige des prix de la Ville de Montréal. Dans certains cas, on dit que c'est certains

artistes dont le prestige déteint sur Montréal et non pas l'inverse. Ça dépend des cas, mais c'est une émulation très intéressante.

2925 Et depuis que le Centre des collections de Montréal, qui sert à plusieurs musées et qui à l'origine était un projet municipal dont la Société des directeurs de musée montréalais s'est emparé, là, tout d'un coup, ça s'est mis à fonctionner quand ça a cessé d'être un projet de fonctionnaires, ça a eu beaucoup plus d'impact politique, les gouvernements supérieurs s'en sont mêlés et, maintenant, il existe et il est très utile aussi pour la Ville. C'est-à-dire qu'il y a des
2930 collections d'archéologie qui sont, je crois, déposées là. Nos oeuvres en restauration ou en transit ou en rotation sont déposées au Centre des collections de Montréal. Donc, la Ville de Montréal est un des locataires, un des usagers du Centre des collections de Montréal qui est géré par la SDMM.

2935 Voilà, en gros, le portrait.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2940 Merci. En fait, vous avez devancé ma question. Parce que le point où je voulais parler un peu, c'était justement au niveau de l'acquisition. Vous parlez à la page 53 de la Politique qu'on va élaborer des modalités d'acquisition. Donc, j'aurais aimé en savoir un peu plus et, aussi, qu'est-ce que la Ville entend acquérir.

2945 Donc, il y a les lauréats des prix. Mais est-ce qu'il y a d'autres domaines où la Ville considère que c'est important d'investir et d'acquérir certains biens patrimoniaux?

M. DENIS RACINE :

2950 Dans le domaine des collections artistiques, on veut continuer de pouvoir recevoir des dons. On nous offre un portrait de Camélien Houde, par exemple, on nous offre une toile qui est intéressante pour la documentation de l'histoire de Montréal. On veut pouvoir continuer d'accepter ça. Mais pour ça, il faut être capable de les évaluer, de traiter ces offres de dons là, ça peut être très compliqué et il faut pouvoir aussi les conserver dans de bonnes conditions.

2955 Alors, certaines de ces oeuvres vont être conservées dans les voûtes des archives, mais ne seront pas rendues... en fait, c'est un autre traitement et c'est limité. On peut en conserver d'autres au Centre des conservations, on peut en exposer d'autres, mais il faut évaluer tout ça. Pour ce qui est du volet actuel, il faut continuer d'accroître, faire des pressions pour continuer d'accroître les moyens d'acquérir.

2960 Et aussi, jusqu'à maintenant, les oeuvres d'art de la Ville ont été une collection corporative comme on trouve dans certains milieux corporatifs, qui sont essentiellement accrochées dans des lieux de travail. Mais pour que ça devienne une vraie collection, il faut que ce soit traité autrement. Il faut séparer la fonction décorative, il faut les traiter comme des objets
2965 de collection, il faut les préserver de certaines conditions qui leur sont néfastes. Et donc, ça veut

dire les documenter, les soigner, les conserver dans des lieux où ils sont protégés et les sortir dans le cadre d'expositions bien structurées et bien documentées.

2970 C'est un travail pour lequel il faut des ressources et la façon dont ces ressources s'acquièrent au fil du temps, c'est par, disons, le développement progressif de certaines initiatives qui créent des habitudes, qui entraînent des réactions de la part du contexte administratif, qui font qu'elles sont de mieux en mieux soutenues. C'est ce qui fait que maintenant, on procède à des acquisitions d'oeuvres d'art mobilières à même le PTI. C'est quand même étonnant.

2975 Il faut dire que le Musée de Lachine, par exemple, de son propre côté a des besoins en matière d'acquisition qui lui sont particuliers. Il a une collection ethnohistorique, il a un volet contemporain, il a un volet archéologique et il a un parc d'oeuvres d'art public. Et il est en arrondissement, bien que ce soit un équipement métropolitain dont l'administration est déléguée à l'arrondissement de Lachine en vertu d'un accord entre le centre et l'arrondissement.

2980 Je disais hier qu'il a commencé à profiter de sa nouvelle situation. Effectivement, à partir du PTI du Service du développement culturel, des acquisitions d'objets de collection ont été faites récemment par le Musée de Lachine. Au début, c'est un geste ponctuel, mais une fois qu'il a été posé, il devient un précédent. Et à mesure qu'on planifie le programme triennal d'immobilisations désormais fort de ses précédents, on informe le programme triennal d'immobilisations en conséquence et, en se basant sur les gestes qui ont été posés, on franchit des étapes pour officialiser de plus en plus et instrumentaliser de plus en plus les procédés d'acquisition.

2990 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Vous parliez tout à l'heure de sommes maximales de 25 000 \$. Est-ce que pour certains objets, ça peut être plus élevé?

2995 **M. DENIS RACINE :**

Oui, tout à fait. Ça, c'est quand on est pressés et qu'on doit faire affaire avec un fonctionnaire de niveau B. Mais si on a le temps de passer par le comité exécutif, on peut aller à des sommes plus élevées, effectivement, pourvu qu'elles soient disponibles dans les budgets.

3000 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

Merci.

3005 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais savoir qu'est-ce qui arrive au niveau des arrondissements, dans le sens où il me semble que quand, par exemple, un artiste fait une exposition dans une Maison de la culture, ce n'est peut-être pas partout pareil, mais il me semble qu'il y a certains arrondissements qui demandaient qu'il y ait une oeuvre qui soit laissée à l'arrondissement après l'exposition.

3010 Si c'est le cas, je peux me tromper, qu'est-ce qui arrive de ce corpus-là? Qui le gère? Et est-ce que la Politique ou le Service vise une certaine normalisation, inventaire, harmonisation des pratiques, non seulement des pratiques en matière de conditions d'exposition pour les artistes et artisans, mais aussi de conservation et de mise en valeur des oeuvres d'art qui sont ainsi acquises?

3015 **M. DENIS RACINE :**

3020 Vous avez des informations très pointues. Mais avant la réorganisation municipale, dans les quelque douze maisons de la culture du noyau ancien de Montréal, il arrivait qu'un artiste laisse une oeuvre dans une Maison de la culture. Et à l'époque, ça causait un problème, on n'a jamais tellement encouragé ça parce que, justement, on n'était pas nécessairement en mesure d'organiser ça d'une façon rationnelle et que c'était, d'une certaine façon, incontrôlé. Là, on parle d'une époque reculée.

3025 Mais après la réorganisation municipale, on a découvert tous les nouveaux arrondissements de Montréal qui, autrefois, étaient des municipalités et chacune a développé ses habitudes. Et on est en train de... bon, une des premières choses à faire, c'est de faire un inventaire de ce qui se passe dans ces arrondissements au point de vue du collectionnement, qu'est-ce qu'ils possèdent, à quoi ça ressemble, est-ce que tout ça forme un ensemble cohérent, probablement pas, et quels sont les objectifs de collectionnement dans les différents arrondissements.

3030 Il y a là un travail de concertation très intéressant qui nous attend et énorme aussi qu'il faudrait faire progressivement. Et ce n'est pas certain qu'on va pouvoir appeler ça une seule grosse collection de la Ville de Montréal demain matin. Ça, ce n'est pas évident du tout.

3035 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

3040 Un dernier point que j'aimerais aborder avec vous. Est-ce qu'il existe un règlement où on interdit l'exportation des biens mobiliers qui se rapportent à l'histoire de la Ville?

3045 **M. DENIS RACINE :**

La Ville de Montréal n'a pas ce pouvoir-là.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3050 Non? Même pas au niveau du patrimoine religieux? Parce que je sais qu'il y a eu une polémique à un moment donné, on disait que le patrimoine religieux disparaissait vers d'autres pays, entre autres les États-Unis.

Mme CÉLINE TOPP :

3055 On indique dans la Politique que ce sera un des rôles de cette veille patrimoniale pour s'assurer justement lorsqu'on est informés que des pièces, des oeuvres, tout ça, pourraient quitter Montréal, il serait ainsi dommageable sur notre protection de patrimoine, pour pouvoir faire cette veille et avec les musées et le ministère de la Culture pouvoir intervenir à temps sur ces
3060 oeuvres.

M. DENIS RACINE :

Effectivement, il y a une certaine collaboration à établir ou un partage des rôles entre le
3065 collectionnement qui peut être fait par les musées montréalais et le collectionnement qui peut être fait sur la même catégorie d'objets par la Ville.

Si vous vous souvenez de cet incident où on a découvert à Londres des aquarelles qui étaient faites par un officier anglais et qui représentaient Montréal à une époque très intéressante.
3070 Il y a eu tout de suite un mouvement pour dire: «Il faut acquérir ces aquarelles avant qu'elles ne partent dans des collections privées. Elles sont importantes pour Montréal.» Et là, ça a mis tout le monde en demeure de réagir très rapidement, puis on s'est aperçu qu'on n'avait pas vraiment de mécanisme pour ça. Et non seulement ça, mais que les musées de Montréal pouvaient aussi être compétiteurs de la Ville dans ce désir d'acquérir des oeuvres.

3075 Donc, plutôt que d'être en compétition, on pourrait être en concertation et en collaboration. Et ça aussi, c'est ce que cette veille patrimoniale cherche à réaliser.

LA PRÉSIDENTE :

3080 On peut certainement profiter de cette discussion sur les collections municipales pour parler peut-être un petit peu de communication et de sensibilisation au niveau de la Politique.

Je vais passer la parole à madame Beaudet.

3085 **Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :**

On a parlé un petit peu tout à l'heure de financement, d'incitatifs, etc., pour regarder le réalisme de l'envergure de ce projet extraordinaire de Politique du patrimoine que je trouve
3090 absolument passionnant.

3095 Mais j'aimerais regarder un petit peu au niveau du milieu associatif, parce qu'ils sont des partenaires importants, mais on sent souvent que c'est fait à bout de bras, même s'il y a une bonne volonté. Les subventions, est-ce qu'elles sont adéquates? Est-ce qu'on peut faire mieux?

J'aimerais aborder avec vous qu'est-ce que vous voyez comme responsabilité en regard du milieu associatif pour faire justement la sensibilisation et la promotion de la Politique.

3100 **Mme CÉLINE TOPP :**

3105 C'est justement dans le système d'organisation de l'action en patrimoine que vous allez retrouver les pistes d'action que l'on favorise. Notamment, on parlait du Réseau patrimoine. Justement, ce que la Ville veut valoriser et soutenir dans le Réseau patrimoine, c'est vraiment des projets notamment de diffusion. Un des projets qu'on a soutenu l'an dernier et qu'on va soutenir cette année, c'est le calendrier des événements, donc qui permet à l'ensemble du milieu associatif d'avoir un véhicule commun pour faire l'ensemble de la promotion des événements, des activités que le milieu associatif produit. Et c'est des projets de sensibilisation du milieu associatif dont on veut soutenir l'action.

3110 Alors, dans les différents volets, vous allez voir que ce soutien-là au milieu associatif, il est prévu dans le sens de soutenir les projets issus du milieu associatif.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3115 Des projets spécifiques d'événements. C'est ça?

Mme CÉLINE TOPP :

3120 D'événements, d'information, de recherche, de connaissance, tous les volets, en fait, que l'on reconnaît dans les étapes.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3125 Est-ce qu'il y aura lieu de la Ville de faire la promotion aussi de certains groupes ou de les assister dans l'organisation de leurs événements? Jusqu'où ça va aller? Jusqu'où le rôle, par exemple, des maisons de la culture...

Mme CÉLINE TOPP :

3130 Il est déjà du soutien aux événements, comme l'a mentionné Denis. Alors, les groupes associatifs présentent des projets, il y a une sélection qui se fait de ces projets-là en fonction de certains critères utilisés par le jury qui est mis en place à ce moment-là. Et à travers le Réseau patrimoine, la Ville met à la disposition - comme, par exemple, sur le site Internet, vous pouvez aujourd'hui même retrouver les groupes associatifs par leur champ d'intérêt, par leur activité.

3135

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3140 Et au niveau du Bureau, quand on regarde, là, il y a différents domaines. Il y a sensibiliser le citoyen ordinaire, créer des pochettes de presse pour les médias. C'est assez large finalement comme action pour la mise en oeuvre de la Politique.

3145 Quelles sont les orientations qui ont été prises? Est-ce qu'il y a une démarche de communication globale qui est faite ou qui a été passée ou qui va être faite, ou si vous allez plus vous concentrer par rapport aux priorités qui vont être établies année après année? Comment vous avez envisagé le programme de communication pour la mise en oeuvre de cette Politique?

Mme CÉLINE TOPP :

3150 Alors, ce qui est prévu, c'est qu'à la suite du rapport de l'Office, il y aura les ajustements requis à la Politique. Et l'administration souhaite que très peu de temps après cette adoption, il y ait un plan d'action qui soit communiqué et que ce plan d'action là soit notre guide dans l'année de travail. Après ça, le bilan qui va être rendu public. Donc, c'est cette approche qui est préconisée.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3155 Donc, c'est d'année en année, sur une période de dix ans, disons.

Mme CÉLINE TOPP :

3160 Oui, c'est ça.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

3165 D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

3170 J'aimerais poser la question suivante. La philosophie de la Politique en matière de l'action en vue de la sensibilisation du public - j'utiliserais l'expression «du public», parce qu'on sent qu'à la fois au niveau du gouvernement du Québec et depuis maintenant plusieurs années, la volonté de faire en sorte que la culture comme le patrimoine soient appropriées par le public et que le public et le citoyen corporatif ou individuel soit un partenaire actif. Est-ce qu'il y a une philosophie?

3175 Vous disiez que, bon, vous alliez supporter le milieu associatif dans ses activités. Mais il y a une différence entre établir, par exemple, un programme où on dit au milieu associatif, par exemple: «La Politique souhaite qu'il y ait des activités de sensibilisation, voici lesquelles et soumettez-nous vos propositions pour le faire», donc une politique de faire faire ou une politique de faire. Est-ce qu'il y a une philosophie derrière la Politique dans le moment par rapport à qui est-ce que...

3180

On pourrait décider, par exemple, que la sensibilisation et la promotion du patrimoine, on le donne au milieu associatif ou on le verse dans le... ou on se le garde comme activité ville. Peut-être que ce n'est pas à ce moment-ci où c'est établi, mais est-ce que ça fait partie de la dynamique de la mise en oeuvre?

3185

Mme CÉLINE TOPP :

3190

Je pense que la dynamique de mise en oeuvre, ça va être une combinaison d'une action ville par rapport à une action associative et dépendant aussi du secteur d'activités que l'on veut promouvoir ou diffuser à l'intérieur de la Politique. Alors, il y a des choses qui appartiennent à la Ville de faire et qu'elle fera, puis il y a des choses qui se font très bien par le milieu associatif et qu'il y a lieu d'encourager et de maintenir à ce niveau-là.

3195

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Racine.

M. DENIS RACINE :

3200

Je voulais enchérir sur ce que dit madame Topp que, effectivement, la Politique est structurée en deux grands thèmes: ville propriétaire et ville gestionnaire. Ville propriétaire, c'est plein d'actions là-dedans qui concernent la Ville, faisant connaître, organisant la mise en valeur de son propre patrimoine qu'elle gère, dont elle est propriétaire.

3205

Mais la Ville gestionnaire du territoire montréalais a dans son histoire et sa culture de soutenir le milieu. Or, le patrimoine montréalais est l'affaire de tous et dépasse largement ce que la Ville possède. Et la Ville, en partenariat avec le milieu associatif, les musées, de toutes sortes de façons qui sont esquissées dans cette Politique-là, veut se joindre à ce concert.

3210

Maintenant, je veux juste souligner certains exemples de partenariats remarquables que la Ville a développés au cours de son histoire: par exemple, l'association avec le Centre de la montagne. C'est le Centre de la montagne, qui est un OSBL, qui accueille le public et anime le mont Royal en vertu d'un accord avec un service municipal.

3215

Il y a la Société du Château Dufresne qui se voit accorder le privilège d'occuper le Château Dufresne, qui est un monument historique classé, qui appartient à la Ville, où elle y accueille le public et met en valeur la collection Dufresne.

3220

Et dans ce lieu, il y a aussi d'autres OSBL qui gravitent. Il y a le Musée de la Pointe-à-Callière qui reçoit un soutien financier important annuellement de la Ville pour mettre en valeur le lieu de fondation de la Ville de Montréal. Ce sont des partenariats importants entre la Ville de Montréal et le milieu associatif au niveau de son patrimoine.

3225 Mais au-delà de ça, l'appropriation par les citoyens peut se faire à travers la participation au milieu associatif. C'est généralement comme ça que ça se passe dans les grandes villes du monde. Les gens qui sont plus passionnés par le patrimoine participent. Il y en a tous les soirs où nous tenons ces audiences qui viennent se manifester. Eux, ils doivent être encouragés.

3230 L'avènement, à la suite du Sommet de Montréal, du projet Réseau patrimoine de Montréal qui est maintenant sur les rails devrait permettre à ce milieu associatif de donner une image aux Montréalais de l'ensemble du patrimoine de l'île de Montréal, patrimoine qui a été divisé autrefois entre Montréal et ses banlieues parce que c'était des villes séparées.

3235 Et maintenant que l'entité montréalaise correspond à l'île, le Réseau patrimoine de Montréal pourra donner l'image de l'histoire de l'île de Montréal, qui est en même temps l'histoire de la Ville de Montréal maintenant. Pourquoi? Je pense que le Réseau patrimoine de Montréal a une importance stratégique très grande dans l'avenir pour ce qui est du lien à faire entre la Ville et le milieu associatif présent à Montréal.

3240 **LA PRÉSIDENTE :**

3245 Je vais formuler une question un peu plus précise. Par rapport au soutien au milieu associatif, est-ce que la Politique prévoit être proactive, c'est-à-dire établir ses besoins et inviter le milieu associatif à les combler, ou prévoit laisser l'initiative au milieu associatif et juger au cas par cas si l'initiative mérite un soutien. Comprenez-vous la différence que j'essaie de faire?

Mme CÉLINE TOPP :

3250 Écoutez, dans les administrations publiques, il y a très peu de cas par cas. Habituellement, lorsqu'il y a des programmes de subvention qui sont établis, ils sont ouverts avec un certain nombre de critères, avec des appels qui sont connus à l'avance et c'est les procédures que l'on connaît. C'est une administration publique, alors...

3255 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais plus loin que ça, dans le sens est-ce que la Politique prévoit faire un canevas des besoins qui pourraient être comblés par le milieu associatif et auxquels le milieu associatif pourrait répondre. Je m'exprime mal.

3260 **Mme CÉLINE TOPP :**

Non, c'est très bien, on comprend très bien.

3265 Dans le milieu associatif, il y a déjà des gens qui ont leur propre champ d'activité, leur intérêt et tout ça, et ça converge avec ce que la Ville veut soutenir et il n'y a pas de raison de faire changer ou faire dévier ces groupes-là de leur champ d'intérêt, parce que la Ville va mettre uniquement de l'argent parce qu'elle est intéressée à tel type.

3270 On se comprend là. Je pense que vous voyez très bien que dans ces programmes-là, il y aura une évolution aussi au fil des années avec les...

LA PRÉSIDENTE :

3275 Ce que je comprends, vous me dites, il y a un arrimage entre les besoins et les volontés de la Ville et l'expertise détenue par le mouvement associatif, qui ne date pas de la naissance du projet de politique.

Mme CÉLINE TOPP :

3280 C'est ça, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

3285 Je pense que nous avons couvert un ensemble de thèmes. C'était important pour la commission, on espère que vous en avez profité aussi, mais on a fort apprécié pouvoir couvrir les thèmes qui n'avaient pas encore été abordés.

3290 Donc, la séance est close. Nous allons continuer lundi soir prochain à Pointe-Claire. Et avant de clore, je voudrais remercier les participants à l'audience publique pour leur intérêt envers le Projet de politique du patrimoine, remercier les représentants de la Ville, de l'Office et les membres de l'équipe de la commission. Merci beaucoup. Bonsoir et à lundi.

* * * * *

3295 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3300 Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.